Observatoire des discriminations et des territoires interculturels

53ème Assemblée générale ordinaire

Lundi 17 2023

Rapport moral, d'activité et financier
période 2022
Année 2023

La refacturation
d'une communauté-territoire tremplin
pour les populations migrantes et les diasporas
au sein de la région rurbaine grenobloise
Année 3

Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels
Résidence Nordine Hadj Amar 7 place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble
Tél. +33 4 76 42 60 45 – fax +33 4 76 01 02 46 –www.odti.org- Courriel observatoire@odti.fr

Sommaire

L'ODTI Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels 3

1 - Origine 3

2 - Identification de l'entreprise ODTI 3

3 - Cinquante ans d'histoire de l'ODTI et de l'immigration à Grenoble 3
3.01 1970-1983. L'Office Dauphinois des Travailleurs Immigrés se constitue comme un outil « revêche » de refacturation de la commune de Grenoble 3
3.02 1983-1995. Une période de basses-eaux 5
3.03 1995-2004. Une difficile reconstruction de l'association. L'ODTI devient Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels 5
3.04 2004. La restructuration du foyer de travailleurs migrants (FTM) en résidence sociale. La clé de l'amélioration du modèle économique de l'ODTI pour les années à venir. 5
3.05 2007. Cessation de paiement, redressement judiciaire et leurs conséquences sur les manières de faire et de travailler au sein de l'ODTI 7
3.06 2008-2019. Une redéfinition progressive des manières de faire avec la réalité de l'immigration 7
3.07 Modèle analytique depuis la fin du redressement judiciaire 9
3.08 L'ODTI, un modèle économique de plus en plus dépendant aux ressources marchandes 10
3.09 Un environnement de plus en plus dégradé. Trafics de drogues et insécurité dans le quartier Très-Cloîtres. Le coffee-shop est légalisé de fait malgré l'action du Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) 10
3.10 Les insuffisances de mise en œuvre de la politique de la ville depuis 2014 11

4 – Quelles perspective pour l'ODTI dans cette commune et dans cette métropole 15
4.01 Pendant des décennies aucune projet politique positif n'a été de mise à propos des populations migrantes et des diasporas 15
4.02 Une absence d'analyse et de compréhension de ce que sont les faits migratoires 15
4.03 Que retenir pour notre gouverne de ce long rappel accablant ? 16

5 – Refacturation. Quelles stratégies de développement au sein de la communauté territoire tremplin de l'ODTI à Très-Cloîtres ? 16
5.1 Quels publics prioritaires ? Le flou subsiste dans les formulations des autorités et les enjeux ne sont guère identifiés 17
5.2 Quels sont les populations reçues traditionnellement par l'ODTI ? 17
5.3 Prendre en compte la mutation des problématiques migratoires 18
5.4 Une nouvelle définition systémique des populations migrantes que nous accueillons renvoyant à des pratiques autres du développement des pays de la planète 20
5.5 Quelles pratiques et quelles refacturations nécessaires pour l'ODTI et ses activités 23
5.6 Principes du programme de refacturation de nos activités pour 2022 et pour les années à venir 24
5.7 La mise en œuvre du programme de refacturation de l'ODTI 27

Annexes 34

L'ODTI Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels

1 - Origine

L'association ODTI a été créée en 1970 **à l'initiative de syndicats, de mutuelles et d'associations** ayant pris conscience des enjeux de l'immigration dans cette agglomération. Elle reçut ensuite l'appui de la mairie de Grenoble. Association d'associations, à sa création, elle a pour objectif d'accueillir et de soutenir les travailleurs migrants, principalement originaires des ex-colonies à prendre place dans la société grenobloise et française.
L'association s'est alors donné trois missions :

- apporter **une aide juridique** aux personnes accueillies et souvent exploitées dans les entreprises,
- proposer des **conditions décentes d'hébergement et de logement** ,
- lutter contre **les situations de discrimination**.

L'article 4 des statuts de l'ODTI affiche alors toute l'ambition : «L'association cessera ses activités lorsque l'égalité des travailleurs immigrés et des travailleurs français sera effective».

En 1974, à Très Cloîtres, au centre-ville de Grenoble, un foyer de travailleurs migrants (FTM) a été construit d'une capacité de 120 places réparties sur deux ailes de quatre étages. Il s'agissait d'un habitat constitué de blocs de 10 chambres dotés chacun d'une cuisine, d'une douche et d'un WC. Le **CHRS** a été créé en 1974 au sein du FTM lui-même, sur deux étages, pour accueillir vingt hommes étrangers isolés. Des logements supplémentaires ont été mobilisés ensuite dans le parc de logement social sur Grenoble et dans la métropole notamment lorsqu'il a fallu **trouver des logements-tiroirs** dans le cadre de la transformation du FTM en résidence sociale. Les logements mobilisés ont fait l'objet de conventions à redevance articulées à la convention principale à redevance de l'établissement principal signé entre l'Etat, le bailleur ACTIS et le gestionnaire ODTI. Des formules de baux collectifs et de baux glissants ont été proposées.

Toutes les missions initiales ont été maintenues et confortées : **service juridique, droits et devoirs des migrants, suivi psychologique, soins infirmiers, suivi du vieillissement, apprentissage d'une langue européenne** (ASL ateliers socio-linguistiques). Elles constituent l'offre de services de l'entreprise associative qu'a été l'ODTI jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, plus de 50 ans après sa création, dans un contexte fort différent en matière de mouvements démographiques et migratoires, où il est nécessaire de repenser l**a place et le rôle des populations migrantes et des diasporas** dans la dynamique et l'organisation de nos sociétés à l'échelle du monde, nous devons **refacturer autrement la communauté-territoire tremplin** que nous avons progressivement et patiemment édifiée au cœur du quartier Très-Cloitres.

Parcourons la longue histoire de cette entreprise associative et de son bilan économique avant de brosser quelques-unes des préoccupations qui sont désormais les nôtres pour définir quelques perspectives en ce 52ème anniversaire de sa création au moment où nous devons conforter quelques choix. Ce rapport d'activité fera le point d'un long travail de refacturation de nos activités et de notre organisation ainsi que de nos locaux. Tout n'est pas encore achevé mais les grandes perspectives sont établies.

2 - Identification de l'entreprise ODTI

Dénomination de l'établissement :
ODTI – Résidence Nordine Hadj Amar, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
Adresse, téléphone, fax : **.....**7 place Edmond Arnaud 38 000 GRENOBLE
Tel : +33 476 42 60 45 Fax : +33 476 01 02 46
Courriel : observatoire@odti.fr
Site WEB : www.odti.org
N° SIRET de l'entité juridique **779 559 673 000 32**
Code APE : 8899B
N° FINESS de l'établissement signataire de la convention : 38 079 223 4
N° FINESS du CHRS : 38 078 585 7
Dénomination de l'entité juridique (gestionnaire) :
Ex-appellation **: O**ffice **D**auphinois des **T**ravailleurs **I**mmigrés (ODTI)
Nouvelle appellation : Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels (ODTI)
Statut : Association de la loi 1901 Public : Hommes et Femmes
Convention(s) collective(s) appliquée(s) dans l'établissement : **Accords d'entreprise du 16 avril 1997 renégocié en 2017.**

3- Cinquante ans d'histoire de l'ODTI et de l'immigration à Grenoble

3.01 1970-1983. L'ODTI Office Dauphinois des Travailleurs immigrés se constitue comme un outil «revêche» de refacturation au sein de la commune de Grenoble.

Association d'associations, créée quasi indépendamment du pouvoir politique local, l'ODTI est devenu au fil du temps **un outil majeur de son intervention** auprès des populations migrantes dans les quartiers anciens de la commune, participant ainsi, puisque c'était leurs lieux d'habitat « naturel », à l'élaboration de ce qui allait devenir alors une politique innovante en France, **la restauration immobilière des quartiers traditionnels,** dans la suite de la loi Malraux et des quartiers sauvegardés dont les équipes grenobloises furent pionnières. L'entreprise a été portée sur les fonds baptismaux au cours des années soixante par quelques responsables d'associations, de syndicats et de mutuelles pour la plupart des militants des guerres d'indépendances, sous forme **d'une association d'associations fondée en 1970** et notamment par des jeunes migrants. Parmi eux, il faut citer des militants opposés aux guerres coloniales, notamment des militants français et des militants algériens qui s'étaient réfugiés en 1965 en France après la chute de Ben Bella et le putsch de Boumediene (notamment Nordine Belkacem connu aujourd'hui sous le nom de

Nordine Hadj Amar) ainsi que des déserteurs portugais, notamment des étudiants qui refusaient de servir le salazarisme, un régime fasciste qui a pratiqué les guerres coloniales de 1961 à 1974 en Angola, au Cap-Vert, en Guinée Bissau et au Mozambique, réfugiés en Europe et en France. Grenoble, une ville décorée de la résistance et compagnon de la Libération qui semblait leur proposer alors un terreau fertile pour l'expression de ces revendications. C'est ce qui a donné une certaine orientation à leur engagement et **une certaine coloration politique et stratégique à l'ODTI** qui a parfois détonné et qu'il nous faudrait aujourd'hui revisiter si les mouvements politiques et associatifs grenoblois voulaient vraiment renouer, sans trop de préjugés commémoratifs, avec cette riche histoire. 1 L'ODTI a ainsi réuni des militants et a formé des professionnels chargés de prêter main forte aux populations migrantes logées bien souvent, le logement social public leur étant interdit, dans les logements vétustes et des taudis du cœur de ville (Très-Cloîtres, Brocherie-Chenoise, Berriat), des logements garnis dont certains furent transformés en foyers anticipant ainsi la construction des foyers institutionnels de la Sonacotra.
Ce ne fut pas pour ces militants une période sereine vis-à-vis des autorités étatiques et municipales, leurs engagements militants et professionnels au sein de l'entreprise n'ayant pas eu l'heur de plaire. Du côté de l'Etat ce fût l'exclusion de l'ODTI, pour opinions par trop tranchées, du rôle d'association d'accueil (circulaire Gorce de 1973 à la fin de l'immigration visant le regroupement familial) et à la création, en 1974, par la préfecture de l'Isère, d'une association ad hoc, l'ADATE présidée par le préfet lui-même.

Essayons de clarifier les choses et de rompre avec **certains mythes et erreurs tenaces**.
Première rumeur à laquelle il faut tordre le cou, **l'ODTI n'a pas été créé par la municipalité de Grenoble après délibération de son conseil élu.** Si le soutien de la commune de Grenoble et de l'équipe de son maire Hubert Dubedout (notamment ses adjoints Denise Bellot, Geo Boulloud, Bernard Gilman, Jean Verlhac, Raymond Gensburger, la plupart engagés dans les guerres d'indépendance) a été manifeste, confortant les missions que les fondateurs de l'ODTI s'étaient données, les tensions politiques ne furent pas rares au cours des années qui suivirent, avec l'Etat et aussi avec cette majorité, en particulier au moment des grèves dans les foyers de travailleurs migrants et notamment en 1974, lorsque le préfet de l'Isère créa sa propre association qu'il présidait, l'ADATE, **labellisée association d'accueil**, à la place de l'ODTI, comme il en fut ailleurs des associations existantes. 2 Avec la construction du FTM de Très-Cloîtres, l'ODTI envisageait l'élaboration d'une alternative aux foyers Sonacotra et il prit la gestion de quelques-uns d'entre eux (notamment à Fontaine) suite aux longues grèves de loyer qui virent s'affronter leurs résidents et les gestionnaires Sonacotra. **L'ODTI a alors géré jusqu'à 600 places de foyer** dans la Métropole tout en mettant en œuvre les services évoqués ci-dessus avec la Médiathèque-centre de ressources et le centre culturel de la chapelle de Sainte Marie d'en Bas (ancien musée dauphinois déménagé à Sainte Marie d'en Haut). L'objectif était alors de constituer Très-Cloîtres comme **le lieu de la centralité maghrébine**.

L'histoire de l'immigration à Grenoble n'est pas un long fleuve tranquille comme le prétendent certaines au mépris de celles et ceux qui ont été victimes des embâcles. Pendant cette période, l'ODTI a donc géré jusqu'à 600 logements (foyers de travailleurs migrants, hébergement, collocation, appartements familiaux), un service juridique, des formations linguistiques notamment en direction des enfants et des adolescents issues des familles migrantes, une médiathèque et un centre de ressource, dans ce qui est devenu l'actuelle salle de prière El Feth ainsi qu'un centre culturel au sein de la chapelle de Sainte Marie d'en Bas. **Ce fut un des temps forts de l'ODTI**, période au cours de laquelle fût inventé en France une politique d'**amélioration de l'habitat ancien**, habitat ancien qui était le lieu d'accueil «privilégié» de la population immigrée souvent interdite d'accès au logement social HLM. Le quartier Très-Cloîtres a été, à cette époque, la communauté-territoire de l'élaboration d'une stratégie qui va donner naissance à la politique d'immigration et à la politique des quartiers dite, aujourd'hui, **politique de la ville** (la Commission Dubedout). 3 **Là était,** plus qu'à la Villeneuve**, le cœur du laboratoire social grenoblois,** fournisseur d'idées

---

1 – AEP 61 – 74 (2016).- **EXILIOS. Testemunhos de exilados e desertores portugueses na Europa** (1961-1974).- Associaçao de Exilados Volume 1 et 2 ; Ces étudiants militants se sont rencontrés, non pas sur les bancs des amphis de la fac, mais plutôt au restaurant de l'Association Générale des Etudiants (l'AGE comme on l'appelle) rue de la Poste et son célèbre RAB quand l'argent vient à manquer. L'AGE est un point de rencontres et d'échanges essentiel dans la tradition de la Charte de Grenoble adoptée par l'UNEF en 1946 avec, de l'autre côté de la rue, la communauté chrétienne étudiante (le Centre Catholique Universitaire –CCU) qui pratique un christianisme de gauche opposé à la guerre d'Algérie et la communauté algérienne (l'Association Dauphinoise de Solidarité Nord-Africaine –ADNA, créée en juin 1955 à l'initiative de Mohammed Abd-el-Kader et de certains professeurs de droit, animée successivement par Georges Lavau et Jean-Louis Quermonne) ou à Très-Cloîtres, au contact des autres migrants précarisés, autour d'un couscous ou d'une chorba en participant, de manière bénévole et surtout militante (la guerre d'Algérie n'est pas si loin), souvent sous contrôle policier, à l'élaboration de ce qui va devenir la politique municipale en direction des populations immigrées et en direction des quartiers anciens. Voir en particulier SABOT Jean-Yves (1995). **Le syndicalisme étudiant et la guerre d'Algérie**, L'Harmattan. En 2021, lors de la manifestation Equinox Mètis de son 50ème anniversaire , l'ODTI et les militants portugais ont organisé une conférence internationale et une exposition sur les luttes anticoloniales. Les actes de cette conférence ont été publiés en français et en portugais : ODTI (2021) **Luttes anticoloniales-Lutas Anti-coloniais. Conférence débat internationale sur les résistances aux guerres coloniales. Un monde à métisser et à retisser ici et là-bas**. 111 p.

2 – JACQUIER Claude (2014).- **Comment l'ODTI n'est pas devenu une association labellisée réseau d'accueil ?** Ecarts d'Identités. Rappelons ici que les préfets de l'époque, Jean Vaudeville, puis René Janin, considérait l'ODTI comme un faux-nez d'une association d'étrangers, donc hors-la-loi ! Lors de la création en France des bureaux d'accueil (circulaire Gorce de 1973) visant à labelliser les associations existantes, l'ODTI ne le sera pas, contrairement à ce qui se fera ailleurs, l'Etat préférant créer à Grenoble une association de la loi de 1901, l'Association Dauphinoise d'Accueil des Travailleurs Etrangers (ADATE), présidé jusque dans la première partie des années quatre-vingt par le préfet de l'Isère avant d'être labellisée par le Conseil général de l'Isère et présidée par un conseiller général en contradiction avec les textes (gestion de fait).

3 – JACQUIER Claude (2001).- **Entre mythe grenoblois et réalité de « Très-Cloîtres : sélective mémoire.-** Ecarts d'Identité.
DUBEDOUT Hubert (1984).- **Ensemble Refaire la ville.-** La Documentation française
Deux étymologies pour Très-Cloîtres : Trois Cloîtres, Trans Claustrum (à travers les remparts). La porte Très Cloîtres, la porte à travers l'enceinte. Ce territoire habité par des populations n'ayant pas droit de cité (les protestants, ces hors Eglise, les migrants ruraux, les voyous et les prostituées, hors-la-loi, les travailleurs étrangers, ces hors hexagone. «Medina», «cancer

au niveau national. Nous l'avons oublié ou plutôt nous ne voulons plus nous en souvenir aujourd'hui où nous sommes prompts à nous satisfaire de quelques miettes. Nous en sommes très loin aujourd'hui dans cette commune et cette métropole qui refusent tout débat et surtout **de converser et de controverser avec les populations migrantes et les diasporas**. Là est le défaut et la faute majeurs que ne suffiront pas à redresser quelques déclarations. L'ODTI défend cet état d'esprit.

3.02 1983-1995. Une période de basses-eaux. Le nouveau pouvoir municipal grenoblois qui succès à Dubedout entend mettre fin à ce qu'il considère comme une double anomalie dans la ville : **la présence des populations migrantes au centre-ville** soutenus par des établissements spécialisés (place Edmond Arnaud pour l'ODTI, place Sainte Claire pour l'ADATE), **des quartiers anciens rénovés** pour y maintenir ces populations migrantes. Alors que les ressources de l'Etat sont maintenues à l'ADATE, elles font de plus en plus défaut à l'ODTI : baisse des dotations municipales, suppression de foyers logements, suppression d'équipements (centre de ressources, centre culturel de Sainte Marie d'en Bas), **A partir de 1983** (défaite de Dubedout aux élections municipales), le soutien de la commune a été sans cesse déclinant et le relais ne fut pas pris par l'agglomération, le département ou la région, quelles que furent leurs orientations politiques, l'ODTI se voyant même retirer, par sanction politique, les locaux de la médiathèque devenus salle de prière et la gestion de Sainte Marie d'en Bas qui fût confiée à une troupe de théâtre. En «dédommagement» de cette privation de lieux, l'ODTI reçu un logement propriété d'ACTIS (au 42 rue Très-Cloîtres) pour y loger sa médiathèque transformée bientôt en centre de ressources, puis faute de moyens, en atelier socio-linguistique et en service juridique. Tout cela fût fait dans des conditions assez abracadabrantesques puisque nous venons de nous rendre compte (2021) que ces locaux attribués par les pouvoirs publics ne respectaient en rien les normes d'un établissement recevant du public (ERP) et que le financement des travaux de sa mise aux normes nécessaires nous incombaient désormais (environ 40 000 euros), cela sans l'aide de quiconque (ni commune, ni ACTIS, ni Etat). Nous avons obtenu un geste de Grenoble Alpes Métropole et de son directeur général (voir ci-dessous le programme de refacturation). Parallèlement (programme électoral de 2020) nous entendons parler de maison de l'hospitalité et même de musée de l'immigration. Que d'illusions !

3.03 1995-2004. Une difficile reconstruction de l'association. L'ODTI devient Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels.

Le retour en 1995 d'une majorité de gauche et écologiste à la mairie de Grenoble a signifié un début de restructuration de l'entreprise associative ODTI. Lors de ces élections, l'ODTI a espéré une meilleure fortune. Elus dans l'opposition municipale de 1992 à 1995 (nous n'étions pas nombreux alors, deux, à exiger la mise en jugement du maire corrompu). Aujourd'hui, président de l'ODTI, Claude Jacquier avait alors refusé de devenir adjoint à l'urbanisme et à la ville dans la majorité Destot, lourdement engagé qu'il était dans des travaux de recherche sur les villes à l'échelle européenne et internationale et responsable de programmes européens (Quartiers en crise en 1988, Urban en 1994 et Urbact en 2002, Innovation sociale pour le conseil de l'Europe). Il a alors rejoint le conseil d'administration de l'ODTI en 1996 et a aidé l'ODTI à assurer le secrétariat de **la première commission extra-municipale des immigrés de la commune de Grenoble**. Il a milité pour que soit mis en place **un conseil consultatif des hôtes de Grenoble** (conseil tripartite composé de Français, d'étrangers communautaires UE et d'étrangers non communautaires extra UE) **préfiguration d'un conseil municipal ouvert à toutes les personnes en âge de voter inscrites sur les rôles des contributions.** 4 Malheureusement ce conseil fut bien vite transformé par quelques «ultras» municipaux en un Conseil Consultatif des Résidents Etrangers de Grenoble (CCREG) qui s'est malheureusement cantonné dans la revendication de leur droit de vote aux élections locales, délaissant toutes mesures visant l'amélioration des conditions d'hospitalité des populations étrangères. Progressivement, le CCREG s'est liquéfié, jusqu'à disparaître en 2020 ne figurant même plus dans le programme municipal de l'équipe élue, ni dans le programme métropolitain alors que **l'ODTI défendait et défend toujours la création d'un tel conseil consultatif métropolitain** que nous appelons «**Compagnie des hôtes (accueilli-es et accueillant-es) de la région rurbaine ».** 5 En 1996, suite à notre travail d'animation de la commission extra-municipale sur l'immigration, l'ODTI a lancé et piloté une manifestation des associations à l'ancien Musée de peinture intitulée **« Méditerranée, un pont entre deux rives ».** Ce fut un tel succès que certain-es participant-es mirent tout en œuvre pour qu'elle n'eût pas lieu… une seconde fois. Ainsi vont souvent les choses à Grenoble, ce quartier général de la petitesse comme l'appelait Stendhal.

3.04 2004 La restructuration du foyer de travailleurs migrants (FTM) en résidence sociale. La clé de l'amélioration du modèle économique de l'ODTI pour les années à venir.

En 2004, dans le cadre du plan quinquennal national d'amélioration des conditions de vie des migrants (Plan Jospin de 1998), le FTM de l'ODTI a été transformé en résidence sociale (création de logements individuels, du studio au T2). Un **Pôle Social Logement** a été organisé au sein de l'association qui propose cinq formes de logement destinées à différents publics au sein du bâtiment de la résidence et dans les logements diffus. L'ODTI procède à un changement de président. La présidente Maryse Oudjaoudi est remplacée, à sa demande, par Claude Jacquier.

---

dans la ville» tel que le qualifie la presse locale dans les années soixante-soixante-dix. «L'Algérien est sans faux-semblant, sans masque, réduit à son rôle d'objet de la machine à produire». GETUR (1972). **Très-Cloîtres. Analyse du processus d'insalubrisation d'un quartier** Service des Affaires Economiques et internationales (SAEI)

4 - ODTI (1998).- **CONSEIL CONSULTATIF DES HOTES DE GRENOBLE. Projet de délibération portant création d'un conseil consultatif des hôtes de Grenoble Commission extra-municipale des immigrés.**

5 - **210201 Petite chronique de l'ODTI : à propos de la «détresse étudiante ».** Poursuivons la refacturation de cette communauté-territoire grenobloise, par le bas, avec les jeunes, les étudiant-es et les populations migrantes. Et si nous construisions ensemble la compagnie des hôtes de ce TRUST (Territoire RUrbain Soutenable en Transition) dans la région rurbaine grenobloise : TRUST veut dire CONFIANCE !

- **La résidence sociale : 10** appartements de type T2 et **43** T1 qui accueillent des ménages envoyés par les services sociaux pour une période temporaire en vue de favoriser l'accès au logement de droit commun. Contrat tripartite.
- **La résidence hôtelière : 13** appartements de type T1 pour les personnes faisant des allers et retours entre le pays d'origine et Grenoble (occupants de l'ancien FTM). Cette formule hôtelière intéresse aussi toute personne ayant besoin d'un hébergement temporaire d'une semaine à 2 mois. Contrat hôtelier
- **L'accueil «d'étudiants étrangers»** au sein de la seconde aile de la résidence.
- **Les logements en colocation (15) (convention foyer soleil).** Une formule en structure éclatée permettant l'accueil de travailleurs migrants ou de retraités en colocation dans des appartements de type T3 à T5 répartis sur Grenoble et sa métropole. Contrat permanent.
- Enfin, **le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** avec une possibilité d'accueil de **20** appartements bénéficiant de la souplesse offerte par l'ensemble des formes de logement disponibles au sein de l'association et des services mis en œuvre par l'association.

Cette restauration a provoqué **une transformation du modèle économique** de l'entreprise ODTI qui jusque-là était une entreprise de services avec un personnel peu qualifié, souvent des militants professionnalisés au fil du temps, utilisant fort peu de consommations intermédiaires (faible qualité des services notamment des logements, faibles équipements bureautiques et informatiques, faiblesse des prestations, etc.). La part des consommations intermédiaires dans les produits d'exploitation va ainsi passer de 25% au début des années 2000 à plus de 40% en 2010. La transformation du FTM en résidence sociale va faire augmenter sensiblement la valeur des redevances et des loyers et cela d'autant plus que **les conventions passées par le bailleur principal, établissant non des loyers mais des redevances, n'ont pas été respectées totalement par lui au fil du temps**. C'est tout l'objet de la négociation que nous avons avec lui depuis quelques années pour faire en sorte qu'il respecte ses engagements et que nous puissions retrouver un peu d'aisance financière à la fois pour autofinancer nos services et éventuellement dégager des ressources pour assurer le financement du poste de direction (voir les deux graphiques ci-dessous).

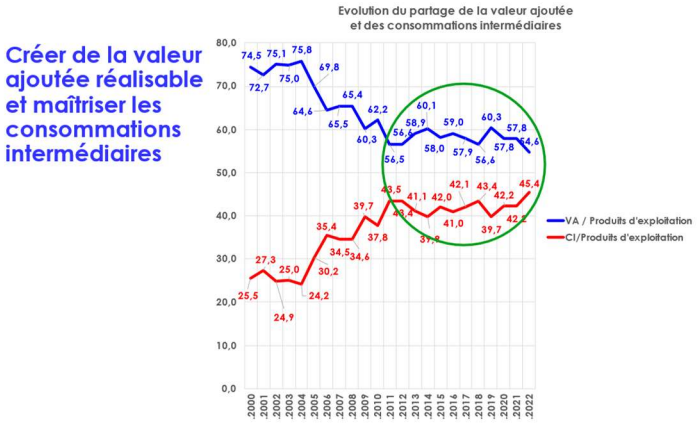

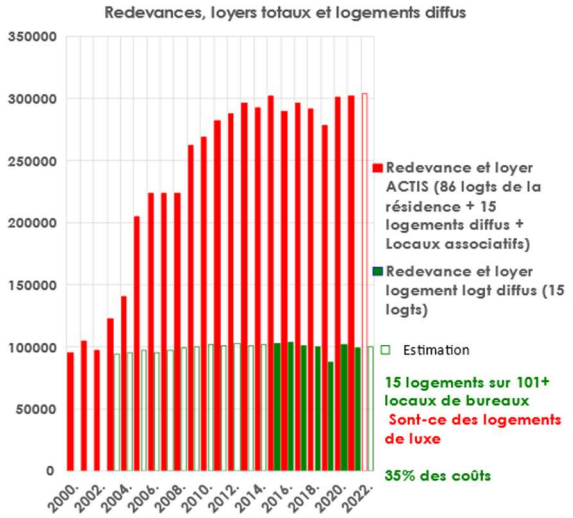

Entre 2000 et 2010, les redevances payées à ACTIS **ont triplé** pour un équivalent en Unités Habitatives quantitativement identique. Trois composantes expliquent cette évolution : **la centaine de places du FTM transformée en 2004 en 86 Logements** (du T1 au T2), **les locaux de service du rez-de-chaussée** de la résidence sociale notablement agrandis et améliorés mais dont la valeur n'a pas été estimée à son juste prix et **les 15 logements dans le diffus**, mobilisés surtout au moment de la transformation du FTM en Résidence sociale pour servir de logements-tiroirs et qui ont été facturés selon leur valeur loyer alors qu'ils devaient l'être en fonction de leur redevance en tant que logement-foyer. Il devrait en résulter une économie de la moitié de la valeur facturée de l'ordre de 30 000 euros sur les 66 000 euros que nous

déboursons en 2022 et depuis l'origine au début des années 2000. Le trop perçu paar ACTIS est considérable.

Outre cette économie, une mobilisation de quelques 50 logements supplémentaires auprès des bailleurs (150 logements au lieu de la centaine actuellement) pourrait nous permettre de dégager de l'ordre de 120 000 euros de recettes en plus des 35 000 que nous devrions récupérer sur les 15 logements déjà loués dans le diffus soit au total plus de **150 000 euros de recettes nettes** pour le financement des services y compris ceux entrainés par l'augmentation du patrimoine à gérer. Il nous faudra revenir sur cette dimension économique habitative lorsqu'il faudra aborder l'avenir de l'ODTI et les nouvelles prestations à mettre en œuvre compte tenu de la transformation des migrations et des diasporas.

3.05 2007. Cessation de paiement, redressement judiciaire et leurs conséquences sur les manières de faire et de travailler au sein de l'ODTI.

Contraint en 2007 de se déclarer **en cessation de paiement,** suite à une réduction massive de dotations étatiques survenue à partir de 2004, réduction de dotations qui se poursuit d'ailleurs encore aujourd'hui, et à une hausse de nos coûts de redevance logement (voir ci-dessus), **l'ODTI** est placé en **observation** en novembre 2007 auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Grenoble. La direction générale a alors été confiée **par le préfet et par le directeur de la DDASS 38** (DDCS, puis DDETS), au président de l'association qui ne reçoit, depuis 2007, aucune indemnité, ni remboursement de frais, ni mise à disposition de matériel (téléphone, ordinateur, etc.). Cette délégation de pouvoir en matière de direction a été votée par le conseil d'administration. La direction générale peut être estimée en 2020 à un coût annuel pour l'entreprise de 87 000 euros (coût estimé du salaire et charges sociales du directeur général, ses frais de missions et de déplacement, ses coûts d'équipement). Au 31 décembre 2021 et depuis la prise en charge de ce poste par le président de l'ODTI en juillet 2007, le montant de l'économie réalisée par l'ODTI peut être estimé à plus de 1 000 000 d'euros. En janvier 2017, le conseil d'administration a voté des indemnités mensuelles au directeur bénévole. Celui-ci, comme le confirme l'annexe du document comptable, n'en a encaissé aucune, par souci de faire faire des économies à l'entreprise et de faire taire certains commentaires.

Le président a dirigé l'établissement en s'appuyant sur un comité de direction de deux cadres depuis mars 2015 suite au départ à la retraite de la cadre gestionnaire. Depuis janvier 2022, il n'y a plus qu'un seul cadre. En avril 2009, après le départ de deux tiers des salariés (16 sur 24) et une réorganisation complète des activités, le TGI a validé **le plan de redressement**. Les créances ont été établies à **535 832 euros** sur un budget de 1 100 000 euros et le plan de remboursement a été étalé sur 10 ans, avec un différé d'un an pour son application. La dette a été totalement remboursée au terme de l'année 2018 **sans aucune aide d'un organisme extérieur, ni financière, ni technique, ni recapitalisation par les autorités publiques, quelles qu'elles soient.** En huit ans de mise en œuvre de ce plan de redressement, **aucun service public étatique ou territorial ne nous a rendu visite** pour effectuer un contrôle sur place des conditions de son exécution ou manifester un soutien, mises à part deux interventions surprises de l'inspection du travail alors que celle-ci avait été curieusement silencieuse pendant toute la période d'observation du plan et de la mise en œuvre des licenciements ! Ajoutons aussi, trois contrôles de l'URSSAF, une évaluation interne du CHRS en 2014, une évaluation externe de ce même CHRS en 2015 et une inspection préfectorale en avril 2017 qui n'est pas complètement close à ce jour et qui a été rééditée en 2018 sans jamais faire référence au redressement judiciaire. **En mai 2019, toutes les dettes avaient été remboursées et les fonds propres rétablis**.

Evolution du remboursement des dettes

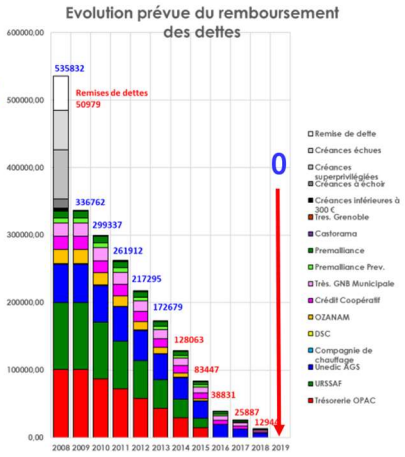

3.06 2008-2019 : Une redéfinition progressive des manières de faire avec la réalité de l'immigration

Suite à cette décision de mise en cessation de paiement et suite à la réduction de deux-tiers de son personnel, **l'ODTI a conservé toutes ses missions** et a même amélioré les services rendus aux publics accueillis : CHRS, résidence hôtelière et résidence sociale, accueil et conseil juridique, formation ASL, suivi sanitaire de publics de plus en plus vieillissants ou relevant de situation de stress et trouble post-traumatique (STPT). Ce résultat a été possible malgré des subventions en stagnation, voire en baisse constante. Pour y arriver, il a fallu de **multiples innovations** parmi lesquelles :

- la mise en œuvre de **l'approche intégrée** par maillage étroit de toutes les activités internes et externes (fin de l'organisation en silos),
- l'abandon des formes d'assistance et d'accompagnement (une assistance rénovée) au profit de la **coproduction de projets individuels et communautaires** avec les publics accueillis (contribution du public à la création de la valeur ajoutée),

- la **mobilisation** des bénévoles, des stagiaires, des apprentis et des personnes en contrats de professionnalisation ou de travailleurs pairs,
- le recours aux **ressources marchandes (loyers, études, formations),** un paradoxe pour une entreprise qui accueille des publics très précarisés.
- la **responsabilisation accrue** sur projet de chaque salarié (le rôle de chef de projet).
- Le travail en **partenariat** avec de nombreux acteurs externes dans tous les domaines. Plus de 150 partenaires ont été recensés.

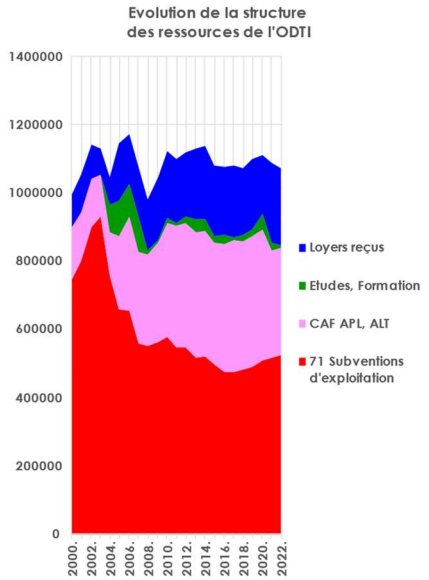

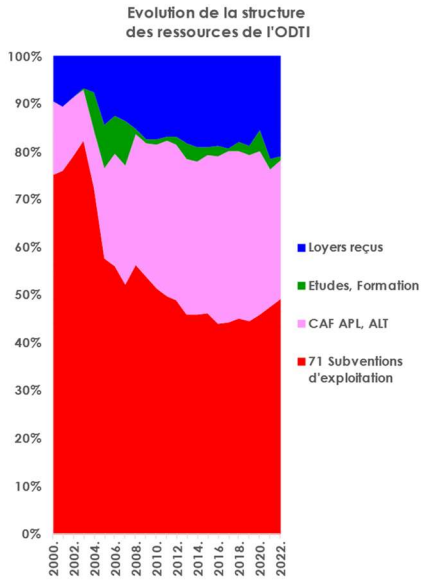

Résultats d'exploitation 2000 - 2022

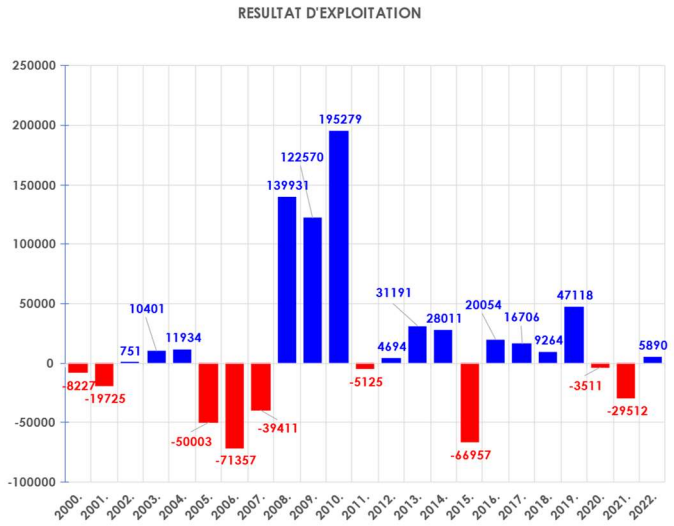

Résultats de l'exercice 2000 - 2022

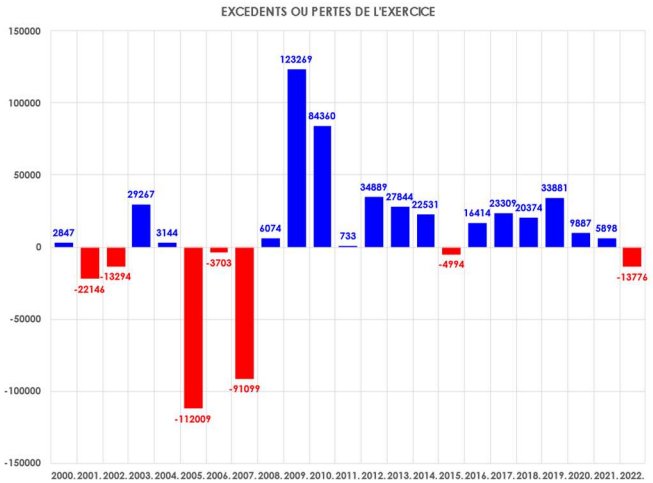

Evolution des fonds propres 2000-2022

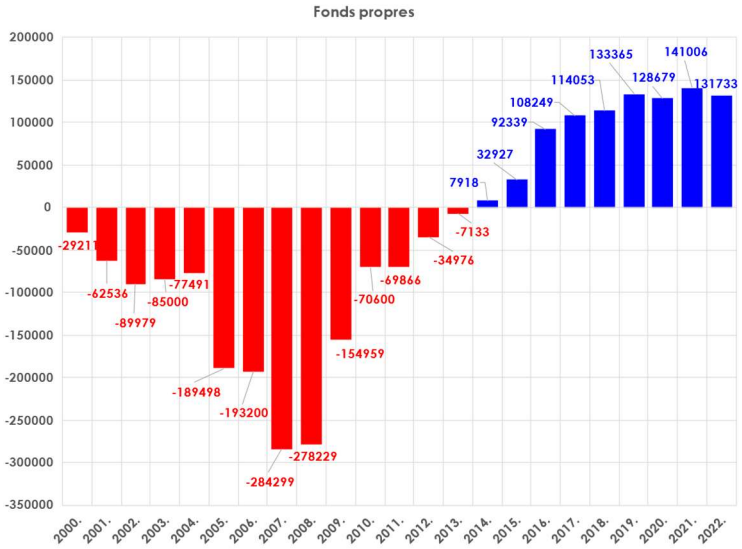

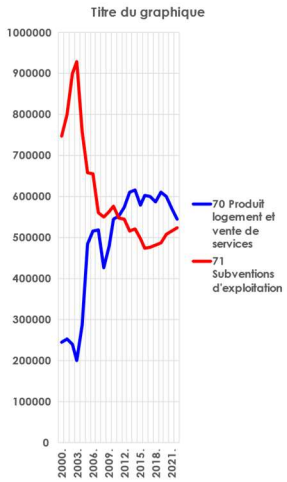

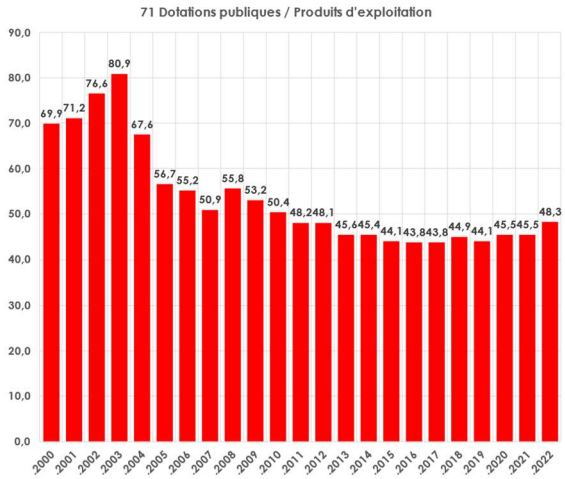

3.07 Modèle analytique depuis la fin du redressement judiciaire

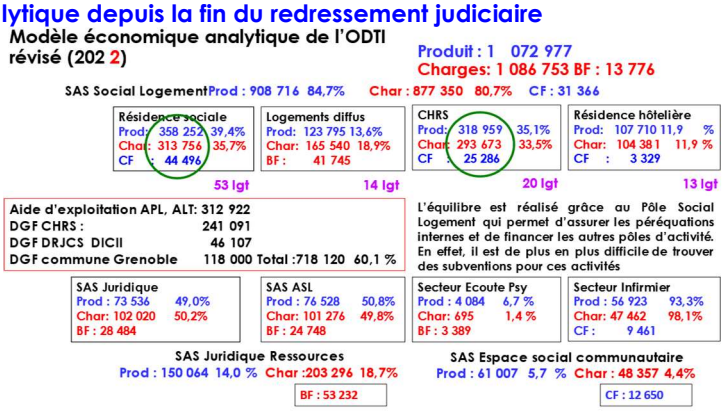

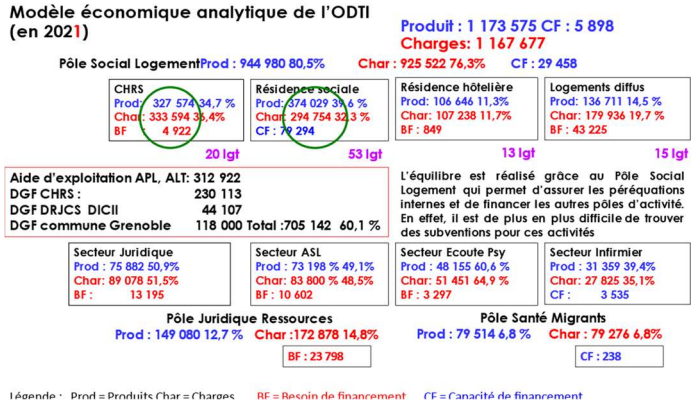

Observatoire des Discriminations et des Territoires Interculturels
Résidence Nordine Hadj Amar 7 place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble
Tél. +33 4 76 42 60 45 – fax +33 4 76 01 02 46 –www.odti.org- Courriel observatoire@odti.fr

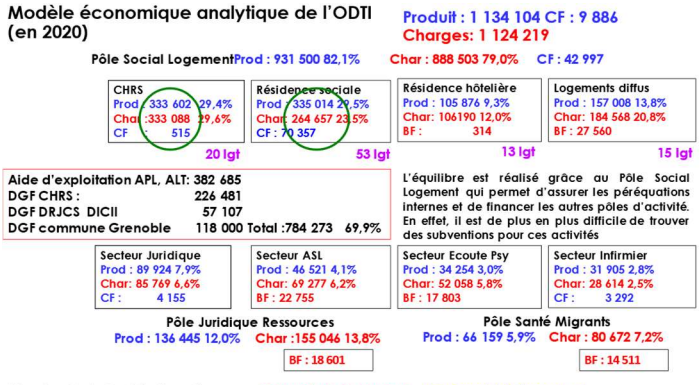

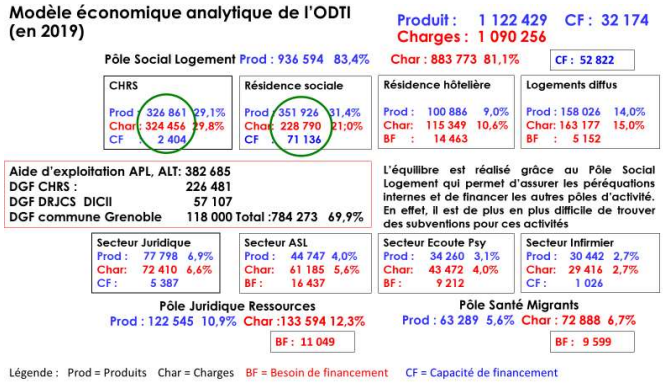

3.08 L'ODTI, un modèle économique de plus en plus dépendant des ressources marchandes

Les ressources de la dotation DDCS-DDETS représentent bon an mal an, environ 20% des ressources totales de l'ODTI. Il est à noter que depuis la restauration du bâtiment, sa transformation en résidence sociale en 2004 et l'adoption d'un nouveau mode de gestion induisant **un taux d'occupation** passé de 50 à 95%, la part de la vente du produit logement a fortement progressé dans les ressources (effet prix et effet quantité). En revanche**, les autres ressources de subvention ont fortement diminué** en part relative et absolue (mise à part l'AGLS, une dotation de l'Etat pour la résidence sociale) alors que les coûts (redevance logement, coûts de fonctionnement) continuent d'augmenter.

Depuis 2019, nous consacrons une partie de notre énergie à renégocier les loyers de la quinzaine de logements dans le diffus **afin d'obtenir l'application des conventions signées en 2004**, à savoir le paiement de redevances concernant ces logements, soit le remboursement des emprunts contractés par le bailleur. Sur cette base la redevance totale payée à ACTIS devrait baisser de l'ordre de 30 000 euros par an. Elle serait ainsi passée de 278 810 euros en 2019 à environ 250 000 euros. Sur la période 2004-2019 le trop perçu par ACTIS serait ainsi augmenté de l'ordre de 400 000 euros.

Depuis 2019, nous passons aussi une partie de notre temps à négocier l'attribution d'une cinquantaine de logements supplémentaires sous convention à redevance **afin d'asseoir le modèle économique de l'entreprise en réduisant sa dépendance aux fonds publics et dégager des ressources supplémentaires pour financer les services qui sont assez systématiquement déficitaires (voir analytique 3.07).** Entre autres, il s'agirait de financer le poste de directeur de l'entreprise associative ODTI, poste qui est tenu depuis 2007 par un bénévole (voir la note remise aux élu-es métropolitains en 2020 sur la mobilisation de logements très sociaux à redevance).

Il conviendrait aussi à l'heure du « Logement d'abord » de réviser **le modèle du logement-foyer** qui repose sur le triptyque Etat-Bailleur-Gestionnaire, un modèle de logement très social où l'Etat et surtout les bailleurs se défaussent sur des gestionnaires qui se retrouvent de plus en plus en difficultés pour assurer leur mission. En bref, les bailleurs n'ont jamais su, ne savent pas et ne sauront jamais plus à l'avenir gérer les populations que nous retrouvons dans les différentes formes de logement-foyers. Ils continuent de facturer aux gestionnaires des coûts de logement bien dispendieux (300 000 euros pour l'ODTI) alors qu'ils devraient acheter à ces gestionnaires des prestations qu'ils ne savent plus assurer eux-mêmes. D'ailleurs c'est si vrai que ces bailleurs trouvent de moins en moins de gestionnaires qui, comme l'ODTI, sont prêts à faire ce travail dans des conditions de plus en plus difficiles.

3.09 Un environnement de plus en plus dégradé. Trafics de drogues et insécurité dans le quartier Très-Cloîtres. Le coffee-shop hôtel est légalisé de fait malgré l'action du Groupement local de traitement de la délinquance (GLTD).

A cette précarisation économique de la situation de l'association et des publics accueillis s'est ajoutée **la pression de l'environnement «stupéfiant» sur la résidence sociale et le CHRS**. Le quartier Très-Cloîtres est devenu en 2015, un quartier prioritaire de la politique de la ville (Quartier Prioritaire de la Ville, QPV) en raison de la faiblesse des revenus moyens de ses habitants. Il serait prolongé ainsi dans ce statut jusqu'en 2024.

- Depuis plus de 10 ans (lettre au préfet d'avril 2007), nous signalons le fait que la place Edmond Arnaud est devenue un des marchés de la drogue le plus florissant de la Métropole (un chiffre d'affaires annuel estimé par les «stups à 15 millions d'euros, 15 fois nos ressources). Nos projets pour l'amélioration de la place et la réfection de nos locaux associatifs étaient en attente depuis... 2004. L'amélioration des

conditions d'habitat au sein la résidence sociale qui s'est accompagnée d'un renouvellement et de la mixité des populations accueillies (par genre, par origine, plus de 50 nationalités, par génération personnes âgées, adultes, adultes, enfants et adolescents), a suscité des convoitises. Les «populations locales» manifestent de plus en plus d'«exigences» vis-à-vis de l'association. Malgré la réalisation de travaux de sécurisation coûteux, le bâtiment qui doit rester ouvert 24 h sur 24 est systématiquement occupé par des personnes extérieures à la résidence, notamment lors des périodes automnales et hivernales (périodes de froid et d'intempéries). Il a été à plusieurs reprises vandalisé notamment pendant les périodes d'hiver. A partir de l'automne 2011, les occupations et les violences ont repris en lien avec une recrudescence du trafic de drogue dans le quartier, les revendeurs agissant au vu et au su de toutes les administrations en ayant pignon sur rue. Les trafics et la violence qui s'étaient stabilisés ont repris de plus belle, la résidence ODTI étant utilisée comme lieu de recel et de vente : **un coffee-shop-hôtel de fait**. Il y a une **grande porosité** entre les activités des dealers et les publics que nous recevons (vente et consommation, pression sur les occupants pour avoir accès aux logements – cohabitation forcée- ou accès tout simplement à leur boite à lettres).

- C'est une vue de l'esprit bureaucratique de penser qu'il est possible de rendre tout cela étanche et d'en avoir la maîtrise. Comme le montre la carte ci-dessous, **l'ODTI est en première ligne et… souvent bien seul.** Ce problème ne peut être réglé, ni par un recours permanent à un gardiennage (trop coûteux et inefficace), ni par les textes qui régissent les rapports bailleur-gestionnaire-locataire (bail et règlement intérieur). L'ODTI doit faire face à des tiers violents, prédateurs et corrupteurs qu'on ne peut «saisir nulle part». L'ODTI a demandé à plusieurs reprises un diagnostic de sécurité qui a été conduit, enfin, par la DDSP à la fin 2016 mais avec des constats et des solutions qui n'abordent en rien les causes de l'insécurité et les moyens d'en venir à bout. Au printemps 2017, suite aux signalements que nous avions fait sur les intrusions au sein de l'établissement, une mission d'inspection a été diligentée par le préfet. Dans sa lettre à l'ODTI le préfet ne mentionne pas que cette inspection est missionnée sur les causes de l'insécurité, à savoir le trafic de stupéfiant et son utilisation de l'établissement comme coffee-shop-hôtel mais sur la responsabilité de l'ODTI dans la mise en place de mesures de sécurité. En revanche, la lettre de mission du préfet envoyée aux inspectrices, le même jour, fixe comme objectif principal **l'analyse de cet environnement extérieur.** Curieux que deux lettres postées le même jour, et signées du même préfet, diffèrent autant dans les objectifs assignés. **Quoi qu'il en soit le rapport que nous avons reçu en août 2018 est totalement silencieux sur cet aspect de l'ordre public que représentent les stupéfiants**, le préfet avouant même que les inspectrices de l'IGAS qu'il a lui-même contribué à désigner **étaient totalement incompétentes en la matière**. Etonnant Etat!

L'ODTI a noué un solide partenariat… culturel social sécuritaire

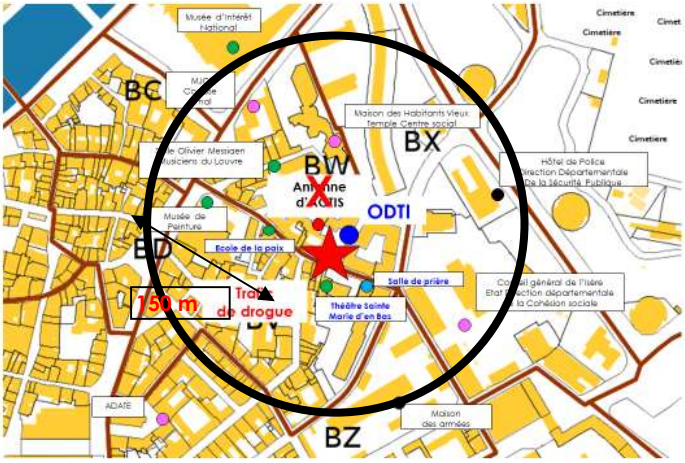

… pour faire face aux enjeux !

Territoires délaissés
Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) Alma, Très-Cloîtres, Chenoise

Territoire du deal (15 millions d'€ de CA) et de l'ODTI

Territoires enclavés
Quartiers administratifs (hôtel de police, cité administrative, armée, musées)
Future opération immobilière ?

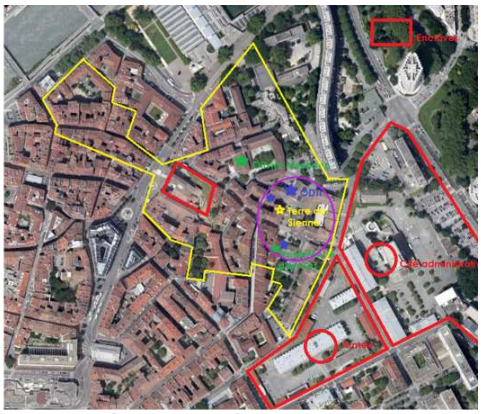

Le QPV Alma Très-Cloîtres Chenoise (en jaune) défini par le très bas revenus de ses habitants

3.10 Les insuffisances de mise en œuvre de la politique de la ville depuis 2014.

Pendant la totalité du mandat municipal 2014-2020, la politique de la ville dans le QPV Alma -Très-Cloîtres-Chenoise a été **un total fiasco**. Seul le quartier Chenoise a pu bénéficier des travaux réalisés dans le cadre de l'opération Cœur de ville, Cœur de Métropole dont l'Alma et Très Cloîtres ont été exclus. Nous espérions qu'il en serait différemment en ce début de mandat 2020-2026 et nous avions sollicité les nouveaux élu-es à la rentrée de septembre par une longue lettre programme pour qu'il en soit autrement. Trois ans après il n'en est rien et les travaux entrepris **par la mairie et la Métropole avec les financements de L'Etat sur la place Edmond Arnaud n'ont guère été à la hauteur de la sécurisation nécessaire. Le trafic de stupéfiants sur le haut de cette place et dans notre établissement médico-social n'a fait qu'empirer.** La seule suggestion que nous avons reçu de la part de ces autorités tant étatiques que territoriales est qu'il vaudrait mieux que nous… **déguerpissions.** Vieille méthode coloniale africaine !

Depuis des années nous faisons pourtant parvenir aux services de l'Etat et aux autorités territoriales nos analyses et diagnostics de la situation. Nous faisons aussi parvenir nos propositions d'aménagement tant en ce qui concerne les locaux que nous occupons déjà, ceux que nous pourrions occuper et les travaux que nous pourrions aménager dans l'espace public afin de prendre notre part de l'effort. Tout cela est resté sans réponse !

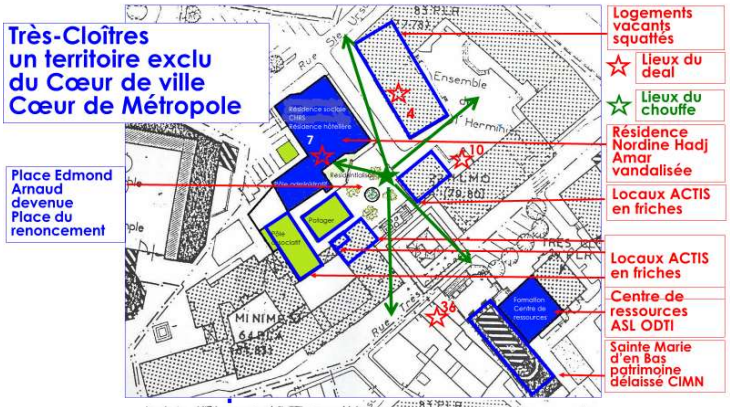

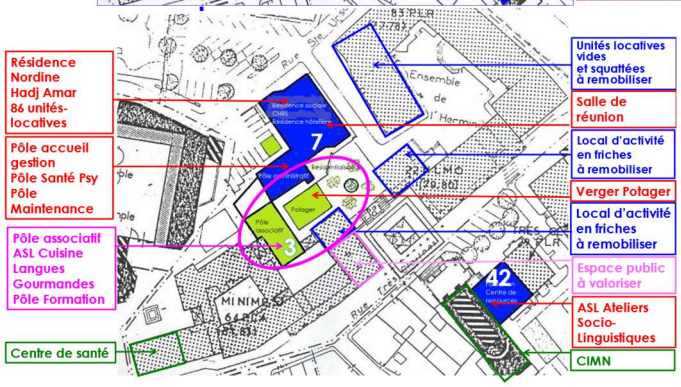

Communauté-territoire-tremplin. Maison de l'intégration. Résidentialisation du haut de la place, de la cour Edmond Arnaud et de la rue Très-Cloîtres avec accès incendie.

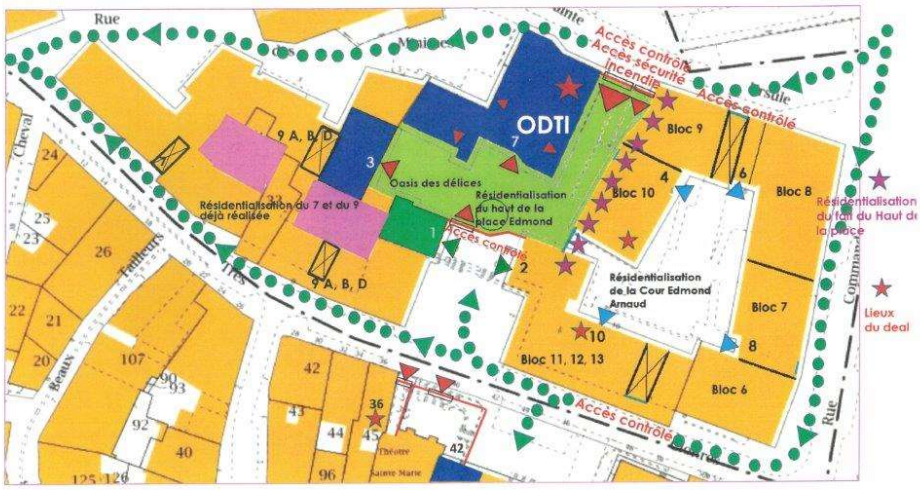

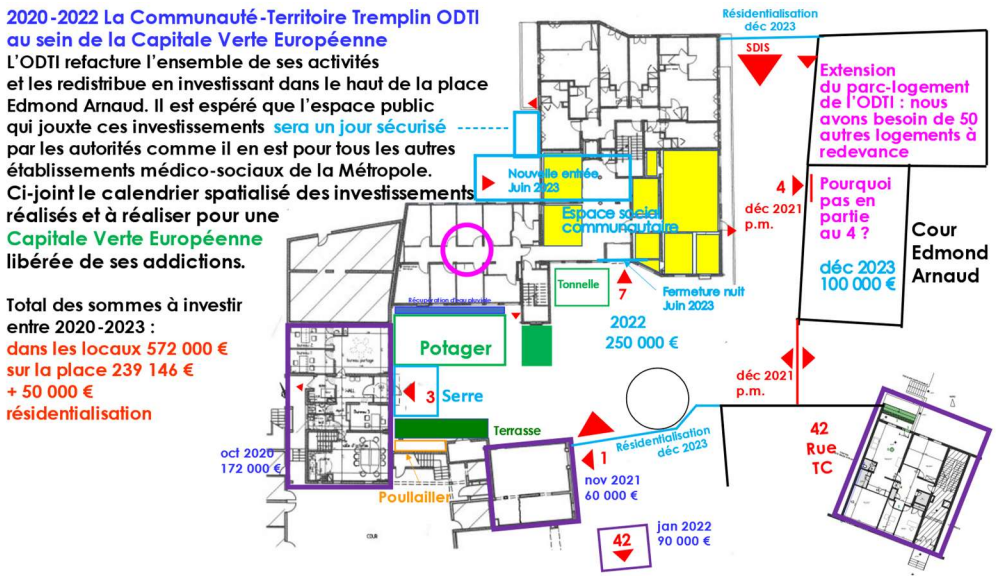

A l'entrée de l'hiver 2020, nous avons livré les travaux au 3 place Edmond Arnaud, des travaux qui étaient attendius depuis 2004 (17 ans). Nous les avons financés nous-mêmes (emprunt d'ACTIS, mis à notre charge de gestionnaire, ACTIS n'engaageant aaucuns fonds propres) puisque apparemment ni ACTIS, ni la commune de Grenoble n'étaient en capacité de le faire. Nous avons reçu un soutien de la Métropole auprès de qui nous avons obtenu un fond de concours pour ACTIS.

En 2021, nous avons mené une opération semblable au 42 rue Très Cloîtres, sur des locaux appartenant à ACTIS, mis à la dispossition des Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) des travaux sur lesquels nous n'avons bénéficié d'aucun apport financier d'ACTIS, ni de la commune de Grenoble. Nous avons obtenu un nouveau fond de concours de la Métropole pour le compte d'ACTIS et des crédits de relance de l'Etat. Il s'agit là encore comme pour le 3 de la plaace Edmond Arnaud de locaux proriété d'ACTIS, un bailleur qui dans ce quartier populaire et prioritaire qu'est Très Cloîtres a tendance à ne rien investir sur ses propriétés alors qu'il bénéficie pour cela d'abattements de 30% sur la taxe sur le foncier des propriétés bâties (TFPB).

Il n'en a pas été tout à fait de même dans les locaux du 1 place Edmond Arnaud propriété d'ACTIS que nous avons demandé à prendre en gestion alors qu'il est à l'abandon depuis 6 ou 7 ans. A notre demande ACTIS a faait quelques travaux de propreté en 2021 et nous aavons pu mettre ces locaux à la disposition d'une association partenaire, La Passion du bois pour y organiiser des stages qui peuvent bénéficier à nos résidents.

Comme le montre les plans, ci-dessu, l'ODTI et ses nombreux partenaires ont disposé en 2022 d'un ensemble de locaux autour d'une place qui si elle était conçue, aménagée et traitée comme il convient permettrait de développer **cette communauté-territoire tremplin** que nous construisons, année après année, avec les populations migrantes et les diasporas pour que prenne forme un futur, ici et là-bas, pour elles et pour leurs enfants qui seront bien évidemment pleinement les nôtres aussi dans ce continent Afropéa de plus d'un millard d'habitants où sont parlées toutes les langues africaines, araabophones et européennes, un continent transfrontalier Sud-Nord de référence pour notre communauté-territoire-tremplin ODTI et où pourraient surgir dans chaaque métropoles et régions rurbaines des communautés des hôtes politiques.

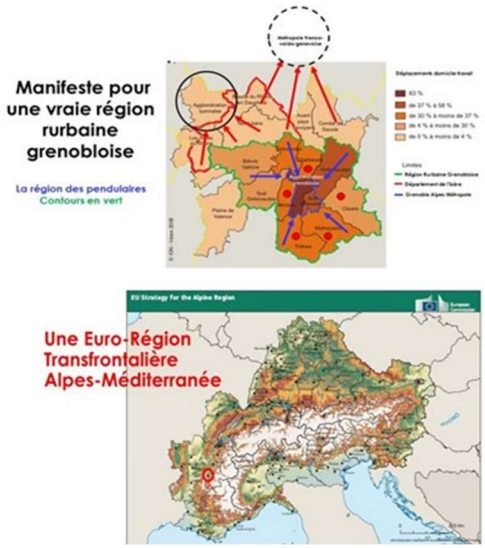

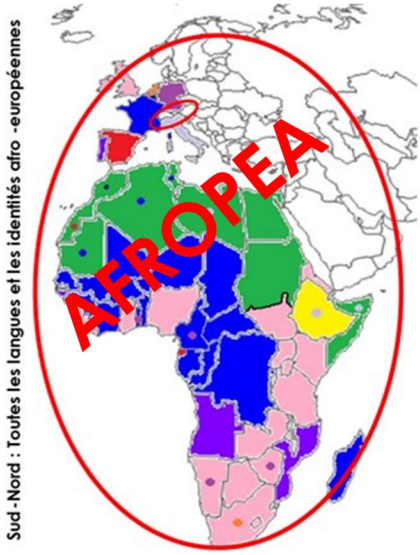

La réalisation des aménagements du haut de cette place, sous forme de résidentialisation, tels que nous l'avions proposé aux autorités n'était une gêne pour personne sauf bien évidemement pour les dealers, les consommateurs de stupéfiants et les toxicomanes. Elle conttribuait à améliorer la vie quotidienne de tous les vrais utilisateurs de cet espace public et elle contribuait surtout à un en refaire un vrai espace public, ce qu'elle n'est plus depuis des années, voire des décennies et qu'elle ne redeviendra pas avec les aménagements cosmétiques proposés par les services de la commune et de la Métropole de Grenoble (brumisateurs). Pire, comme il en a été il y a quelques années pour la résidentialisation des cours de l'ilôt des Minimes afin de les soustraire aux dealers, la résidentialisation prévue de la cour Edmond Arnaud, provoquera le report sur l'ODTI de tous les trafics de stupéfiants. C'est sans doute ce qui était recherché par ceux qui nous accuse d'aavoir voulu privatiser cet espace au seul profit de l'ODTI. Nous prenons le pari qu'il en sera ainsi et que, dans peu de temps, l'espace ainsi aménagé sera à nouveau dévasté sauf si nous nous le réaapproprions en le jardinant et en le végét
alisant. Nous serons témoin que nous avions proposé d'autre manières de faire et qu'il s'est trouvé des idéologues naïfs pour les contester.

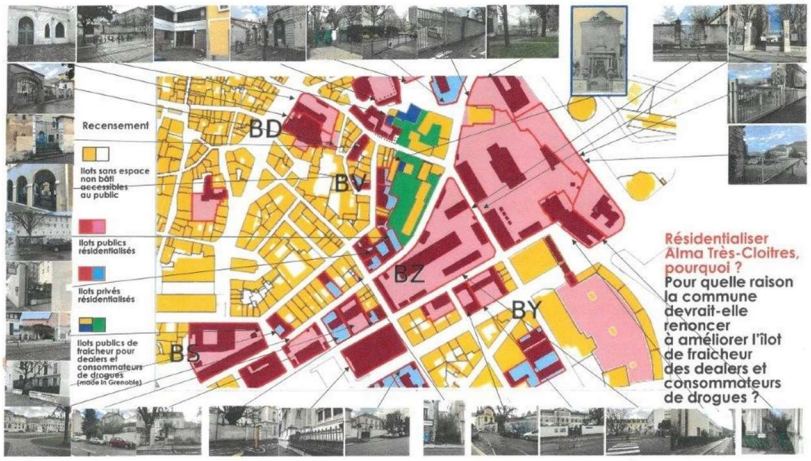

4 – Quelles perspectives pour l'ODTI dans cette commune et dans cette métropole ?

4.01 Pendant des décennies aucun projet politique positif n'a été de mise à propos des populations migrantes et des diasporas !

Ainsi, les programmes municipaux et métropolitains pour les élections municipales 2020 ont été totalement silencieux sur les sujets que traitent l'ODTI comme ils l'ont été d'ailleurs sur tout le reste concernant les populations migrantes et les diasporas. A Grenoble, le programme de la liste gagnante en 2020 n'y a consacré que quelques lignes (un musée de l'immigration, une maison de l'hospitalité) alors qu'il consacrait **deux pleines pages à la… condition animale** ! Ce simple rapprochement en dit beaucoup sur les volontés politiques, car il y a infiniment plus de propriétaires d'animaux de compagnie (chats et chiens) qui votent que d'étrangers non UE inscrits sur les rôles des contributions mais privés de droit de vote et d'éligibilité.

Dans ces conditions, toutes les relances de l'ODTI auprès des candidat-es ont été vaines y compris auprès de celui qui y était le plus sensible et que nous avons rencontré à plusieurs reprises en lui fournissant les éléments utiles pour son programme, à savoir Emmanuel Carroz.

Il faut dire aussi que l'ODTI comme nous le rappelons dans ce rapport d'activité a œuvré pleinement pour que voit le jour dès 1996, **un conseil consultatif des hôtes de Grenoble**, un conseil qui a aujourd'hui disparu. Que l'ODTI a siégé pendant trois mandats (2001-2020) au Conseil de Développement de la Métro (C2D) et que nous avons vainement, là aussi, essayé de faire en sorte que ce C2D s'auto-saisisse de cette thématique de l'immigration [6] pour devenir un conseil plus représentatif de la «diversité des origines du peuplement de cette région rurbaine» ou lorsque que dans le cadre de la préparation du projet métropolitain 2030, l'ODTI a rédigé une contribution visant à prendre en compte positivement la question de la migration (immigration et émigration) à travers l'établissement **de généalogies géo-localisées**. [7]

Il suffit aujourd'hui de jeter un œil sur la composition du conseil métropolitain pour se rendre compte qu'il n'est guère représentatif de la population en âge de voter de cette Métropole CONSEIL MÉTROPOLITAIN 2020-2026 - Grenoble-Alpes Métropole. Ajoutons à ces refus, le fait que l'ODTI n'a pas été associé en décembre 2016 aux **Etats généraux des migrations** (curieuse formulation qui fût plutôt une réunion de «bobos», restée d'ailleurs sans lendemain) et qu'en décembre 2019, **notre demande de financement de cette communauté-territoire-tremplin** dans la cadre du **contrat territorial d'accueil et d'intégration des populations réfugiées** Etat-Métropole **a été rejetée** dans des conditions assez invraisemblables au point que nous avons renoncé à soumissionner la seconde année, en 2020, jugeant que les dés étaient par trop pipés. Dès lors, nous avons préféré poursuivre notre travail de **refacturation de la communauté-territoire-tremplin** de l'ODTI en mobilisant les ressources de notre propre modèle économique**. C'est beaucoup moins aléatoire que de dépendre du bon vouloir idéologique de politiciens** ! Reste à savoir à quoi servent vraiment les 300 000 euros consacrés chaque année par l'Etat à ce contrat ? Nous n'en savons rien car il n'y a pas d'évaluation à livres ouverts. Ils ne servent sans doute pas au financement de la communauté-territoire-tremplin de l'ODTI dont nous n'hésitons pas à publier et à diffuser chaque années les comptes analytiques contrairement à ce qu'il en est des autres institutions au mépris de l'article 15 de la DDHC « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » !

4.02 Une absence d'analyse et de compréhension de ce que sont les faits migratoires

Nous devons mettre l'accent sur ce qui est **systématiquement minimisé par les autorités étatiques et territoriales,** mais aussi par les «belles et bonnes âmes» qui se sont penchées ces dernières années sur le sort des migrants après avoir été si silencieux quand ils étaient au pouvoir, une chose qui pèse pourtant de tout son poids sur la situation des populations migrantes et des diasporas : les populations migrantes et les diasporas ne sont pas dans une simple relation d'échanges réglés par l'existence ou non de papiers permettant le passage des frontières. Elles s'inscrivent dans **des interrelations asymétriques entre des entités où règnent des rapports de forces de nature souvent mafieuse depuis les pays d'origine jusqu'ici en Europe et en France dans les quartiers de nos villes**.

Ces populations vivent des situations de stress traumatique et post-traumatique qui sont souvent minimisées, voire ignorées par les autorités ce qui empêche la coproduction de projets de vie et d'habiter, projets que devrait promouvoir une maison de l'hospitalité. Par exemple, en ces années de pandémie nous avons dû reloger 7 personnes de notre établissement dans des logements gardés secrets pour les soustraire aux réseaux mafieux de la drogue. Le constat que nous posons sur cette réalité relève pour les autorités de l'ordre du déni, dans le meilleur des cas, et dans le pire des cas, de l'ordre du conte de fées alors que la réalité est souvent, pour nous accueillants et pour eux accueillis, **un cauchemar**.

Le trafic de drogue sur la place Edmond Arnaud et dans le centre-ville (blanchiment) n'est pas qu'une manifestation regrettable d'activités délictuelles, elle est partie prenante du système de trafic d'êtres humains et de marchandises ce que nous appelons **l'économie de braconnage internationale** qui est totalement en interaction avec les autres formes d'économies planétaires (marchande, redistribution, domestique, sociale, solidaire et communautaire) transfrontalières. Cette économie de braconnage participe à la création et à la réalisation d'une dimension économique cardinale fondamentale des sociétés, à savoir **la valeur ajoutée soutenable réalisable** (VASR) et **les chaines de valeur mondialisées**.

---

6 – JACQUIER Claude (2016) **Proposition d'auto-saisine du Conseil de développement. Migrant-es et diasporas métissées francophones. Celles et ceux qui ont contribué et contribue toujours à construire la Région rurbaine.**

7 - JACQUIER Claude (2018) **Projet métropolitain 2030. Atelier «Démographie, portraits de métropolitains : de la jeunesse au vieillissement de la population ».** Contribution individuelle : **Pour des généalogies métissées territorialisées ou géolocalisées. Essai rédigé à partir de chroniques raisonnées impressionnistes tirées des enquêtes**

Ne nous a-t-on pas dit à la DDETS que notre activité n'avait que faire de ce qui se passait au-delà des frontières (voir le débat à propos du contrat territorial d'accueil et d'intégration).

Pour le moment nous sommes loin du compte et nous avons dû subir, seuls, l'insécurité et la violence des dealers ainsi que des consommateurs et, de plus en plus, des toxicos et des camés. Malgré les interventions de la police nationale et les arrestations répétées des délictueux, rien n'y fait. La verbalisation promise des personnes occupant indument nos espaces communs d'établissement médico-social qui devait être mise en œuvre en février 2022, est inopérante. Nos propositions de refacturation de l'ODTI et de résidentialisation du haut de la place Edmond Arnaud n'ont fait aucunement l'objet de solidarités de la part du monde associatif local ou du monde professionnel de notre secteur, aucune prise en compte par l'appareil politico-administratif de la commune et de la Métropole, bien au contraire, et les inspections préfectorales (2017, 2018) ont plutôt conclu que nous devions « déguerpir » de ce territoire plutôt qu'y soit mis fin aux trafics et que ce territoire soit valorisé. Nous avons eu droit à une quinzaine d'injonctions de la part de la préfecture suite au rapport rédigé par les inspectrices des affaires sociales sans jamais recevoir la moindre ressource publique pour assurer leur mise en œuvre. **8** Quelle belle République qu'il faudrait croire sur parole, elle qui n'en a jamais eue !

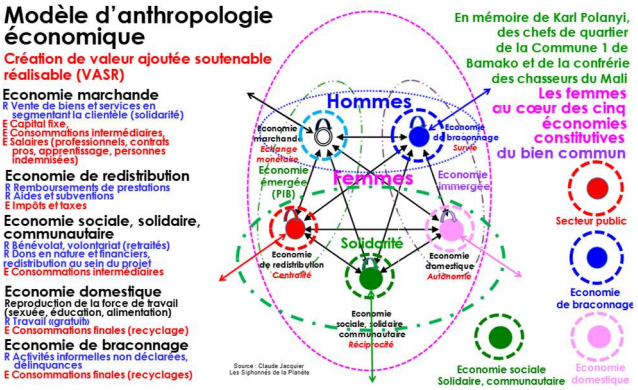

4.03 Que retenir pour notre gouverne de ce long rappel accablant ?

A l'évidence nous n'avons pas grand-chose de positif à retenir de cet enchaînement d'incapacités publiques, si ce n'est peut-être qu'il faut se tenir à distance d'initiatives politiques qui sont souvent très… politiciennes et qu'il faut gouverner sa barque comme nous l'entendons car la solidarité au sein du monde associatif et politique grenoblois n'est bien souvent qu'une… illusion douloureuse. Ainsi, les rares fois où l'ODTI a réussi à tirer son épingle du jeu et les populations immigrées accueillies, avec nous, **c'est lorsque nous avons maitrisé pleinement et seuls ces initiatives collectives et que nous en avons fait notre affaire propre**. Bien nous en a pris, et il y a sans doute là, matière à une réflexion à conduire, **sans se payer de mots,** sur ce que peut être le travail à mener avec les populations migrantes et les diasporas, ici et aux pays. Pour notre part nous y sommes prêts, mais pas sans conditions car le temps des illusions est pour nous définitivement fini.

5 - Refacturation. Quelles stratégies de développement au sein de la communauté territoire tremplin de l'ODTI à Très-Cloîtres ?

Depuis la fin du redressement judiciaire de l'entreprise associative ODTI, en mai 2019, un redressement qui a duré plus de 10 ans avec 535 000 euros de dettes remboursées sur nos propres ressources, nous nous sommes lancés dans **une opération de refacturation de nos missions, de nos activités et de nos locaux** afin d'aboutir à **un environnement plus propice et plus sécure** pour pouvoir coopérer au mieux avec les populations migrantes qui ne manqueront pas de rejoindre la France et l'Europe dans les prochaines années. Elles le feront dans de toutes autres conditions que les mouvements migratoires qui les ont précédés pendant des décennies, voire des siècles. Le temps est venu, en effet, de repenser comment se déploient ces migrations sur fond de trafics mondialisés, comment se reconfigurent les caractéristiques de ces populations et de leurs communautés et surtout, car cela n'a jamais donné lieu à la mise en place de vraies stratégies de développement, **comment peut-on saisir les opportunités de métisser et de retisser les diversités des communautés accueillantes et accueillies. C'est notre objectif principal.**

Ce défi s'inscrit dans un contexte très particulier qui est celui de pandémies qui peuvent être cycliques, voire durables suscitant un certain renfermement et confinement des populations doublés d'une montée des mouvements xénophobes que la mondialisation, les trafics de toutes natures (cf. la zone sahélienne)

---

8 - Une seule promesse financière nous a été faite par l'Etat (la DDCS- DDETS) pour une embauche de gardiens de nuit sur… 3 mois (50 000 euros), promesse que nous avons différée en attendant la réalisation des travaux de réaménagement du haut de la place et de la cour Edmond Arnaud, travaux en partie réalisés à l'automne 2021 sans tenir compte de nos exigences. Ces travaux ont conduit à un renforcement du trafic sur la totalité de la place et de la cour et dans la rue Très-Cloîtres pratiquement jusqu'à la place Notre Dame. Face à cette gabegie de fonds publics (Etat et collectivités territoriales), nous avons proposé un plan d'aménagement (refacturation-sécurisation de notre hall et de nos entrées, résidentialisation du haut de la place Edmond Arnaud, restauration des logements du 4 et du 6 squattés) dans le cadre du Groupement Local de Traitement de la Délinquance réuni le 7 janvier 2022 présidé par le procureur de la République, plan dont la mise à l'étude a été acceptée par la commune de Grenoble (Mme Maud Tavel). Dans le cadre de ce projet, nous avons demandé la consolidation des crédits promis pour les gardiens de nuit en crédits d'investissement pour ces travaux complétés par des crédits de l'Etat et de la Métropole. Sollicitée lors de la journée Portes-Ouvertes, la DDETS n'est pas venue à notre rencontre prétextant une suroccupation par les réfugiés ukrainiens et nous a signifié un refus par courrier. Belle coopération !

et la crise climatique ont attisé. C'est la raison pour laquelle nous devons plus que jamais nous préparer à y faire face et à trouver des réponses adaptées et judicieuses

Nous aurions souhaité que la DDETS de l'Isère engage une vraie réflexion sur les conditions de mobilisation et de vie des populations migrantes et qu'elle nous fasse pleinement participer aux divers groupes de travail, malheureusement nous n'y avons été associés de loin n'ayant pas été invités à définir ces fameux groupes et sous-groupes de travail visant à élaborer ce programme départemental d'hébergement suggéré par la circulaire Wargon du 26 mai 2021, intitulé Trajectoire. Nous constatons même que certaines préoccupations essentielles concernant les populations migrantes font défaut : approches psychologiques et psychiatriques mettant en œuvre des pratiques thérapeutiques institutionnelles et communautaires, formations linguistiques, approches cliniques, approches genrées, etc.

Nous ne comprenons d'ailleurs pas forcément toute la logique des propos qui sont tenus dans les comptes rendus qui nous sont parvenus de ces groupes de travail. Tout cela sent la langue de bois !

Pour confirmer notre volonté de contribuer encore, malgré tout, à cette œuvre collective, nous nous permettons de prolonger nos commentaires tirés de pratiques cliniques auprès des quelques 3 000 personnes que nous recevons annuellement dans nos permanences et nos services (essentiellement des populations migrantes et celles issues des diasporas), tirés des problématiques qui sont les leurs et dont elles nous font part au quotidien. La diversité des situations rencontrées par ces populations, nous conduit **à élargir la réflexion et à ne pas nous limiter aux procédures et dispositifs d'insertion particuliers et aux formations existantes dont ces publics apparaissent comme étant fort éloignés**, **mais envisager le déploiement d'autres processus** faisant appel à des pratiques de développement qui pourraient permettre à ces populations d'en bénéficier au mieux en généralisant notamment certaines activités de resocialisation communautaire que nous mettons déjà en œuvre et que nous pourrions démultiplier encore dans un avenir proche. **C'est l'objet principal de cette note de refacturation.**

5.1 Quels publics prioritaires ? Le flou subsiste dans les formulations des autorités et les enjeux ne sont guère identifiés !

5.11 Tout d'abord, il serait nécessaire de définir qu'elles sont **les populations prioritaires** concernées par l'hébergement d'urgence et plus particulièrement par les stratégies d'insertion envisagées, quel que soit leur objet, qu'il s'agisse de **«l'insertion socio-professionnelle»** ou de toutes **les autres politiques à mettre en œuvre :** logement ordinaire, accès aux droits, santé, écoute et suivi psychologique, formation professionnelle et linguistique, formation à la comptabilité et à la gestion, activités culturelles, etc. **Prioritaires pour qui et pour quoi ?** Par ailleurs, si nous voulons réussir dans ces stratégies d'insertion, nous devons absolument échapper **aux approches en silos** telles qu'elles sont conduites par les institutions étatiques et territoriales et de manière générale par le travail social afin de privilégier plutôt **des stratégies intégrées et communautaires de développement**.

5.12 Pour avoir lu avec attention l'instruction ministérielle du 26 mai 2021, pour avoir été impliqués dans la réunion du 13 juillet 2021 à la DDETS et pour avoir été associés à notre demande, mais de loin, aux groupes de travail, **nous estimons que le compte n'y est pas dans les propositions faites par les instances étatiques ainsi que par les groupes de travail** pour définir quelles sont ces populations prioritaires. Soit c'est le silence de l'instruction ministérielle, soit c'est une sorte d'inventaire à la Prévert proposé par de la DDETS, soit c'est une floraison de notions inacceptables en regard des droits fondamentaux et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, à savoir la référence à **des populations à «droits minorés» et à des populations à «droits incomplets», « statuts bizarres» dont relèveraient tout de même, selon les données disponibles, près de 85% des personnes hébergées d'urgence**.

5.13 Ces dernières notions et qualificatifs sont d'ailleurs en contradiction avec les orientations de l'instruction ministérielle elle-même. Rappelons en effet ce que cette instruction souligne fermement dans son premier paragraphe concernant les orientations de l'hébergement : « …Il y a deux axes clairs, la mise en œuvre du **Logement d'abord,** d'une part, pour accélérer l'accès au logement des ménages sans domicile avec un accompagnement adapté lorsqu'il est nécessaire, et **la mise à l'abri immédiate et inconditionnelle** d'autre part, pour répondre aux situations d'urgence et de détresse ». De cette contradiction les autorités devraient impérativement tenir compte et s'en saisir pour trouver des réponses adaptées.

5.14 Le rapport sénatorial Dallier lui aussi daté du 26 mai 202, est un peu plus consistant que l'instruction dans sa définition des populations prioritaires en procédant par une définition de ces populations **non pas en extension, mais en compréhension**. Ainsi, il s'agirait des **populations en situation précaire**. Cette définition n'est certes pas suffisante et il conviendrait de procéder de manière plus constructive et de manière systémique, à partir des caractéristiques positives individuelles, collectives et communautaires de ces populations à partir desquelles il serait alors possible **d'élaborer des stratégies de développement soutenable**. Il devrait en tout cas en être particulièrement ainsi si nous voulons définir **des stratégies d'insertion dignes de ce nom et efficaces,** parmi lesquelles les stratégies socio-professionnelles visant à faire de ces populations **des créateurs de valeur ajoutée soutenable dont nos pays et la planète ont impérativement besoin.**

5.2 Quelles sont les populations reçues traditionnellement par l'ODTI ?

5.21 Depuis sa création en 1970, l'ODTI s'est donné pour mission de recevoir les populations migrantes et issues de l'immigration afin de **construire avec elles** ce que nous appelons, au sens large, des **stratégies pour vivre et pour habiter**, ici, sur le territoire français et européen mais aussi, là-bas, dans les territoires d'origine de ces populations ou encore ailleurs où elles souhaiteraient s'établir un jour. Pour ce faire, l'ODTI a mis à la disposition de femmes, d'hommes et d'enfants de tous âges et de toutes origines (60 nationalités identifiées à ce jour accueillies par nos services) des modalités d'accès aux logements (résidence sociale, CHRS, résidence hôtelière, collocations dans l'habitat diffus), des modalités d'accès aux droits et aux

devoirs, d'un accès à la pratique des langues, d'un accès aux soins somatiques et psychologiques, d'un accès aux formations et à la diversité des pratiques socio-culturelles et socio-éducatives, etc. L'ODTI met en œuvre ces pratiques, seul ou en partenariat, mais avant tout avec les communautés accueillies.

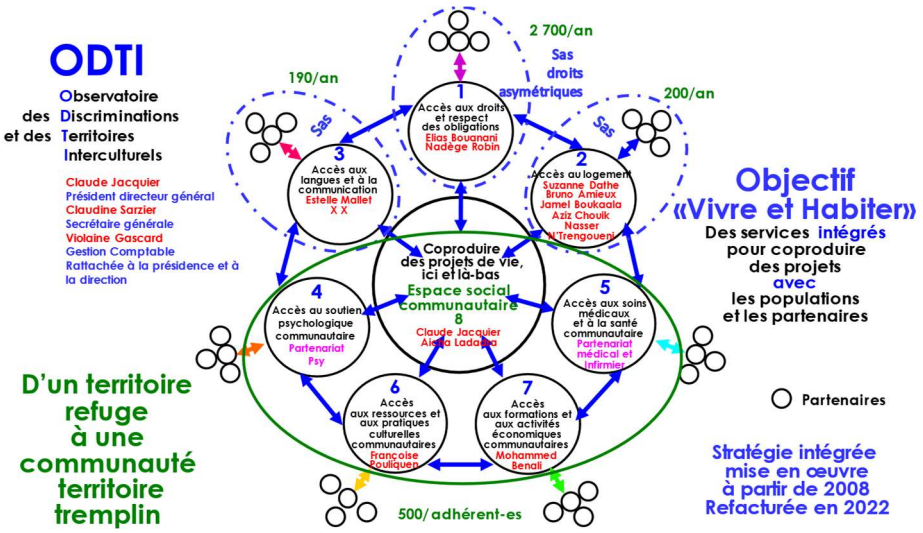

5.22 Les conventions triennales passées avec l'Etat depuis la création du CHRS de l'ODTI en 1974 ont contribué à préciser quels sont les publics que l'ODTI doit recevoir. Les conventions spécifiaient que les vingt places, puis, à partir de 2004, les vingt logements dédiés étaient destinés à **des hommes seuls**. Ces conventions précisaient alors ce qu'il en était des priorités que nous pouvions recevoir au CHRS et, par extension, dans l'ensemble de notre établissement :

- **des hommes seuls immigrés ou en migration**, confrontés à des difficultés sociales de tous ordres : logement, revenus, santé (physique et psychologique), problèmes d'ordre administratif ou juridique, difficultés familiales ou personnelles.
- de manière plus précise (mais non exclusive) **des personnes précarisées** correspondant à la diversité de profils suivants : - des réfugiés ; - des jeunes nés en France, revenant du pays d'origine de leurs parents à leur majorité pour vivre en France ; - des hommes migrants ayant la garde de leurs enfants après séparation de leur couple ;
- ponctuellement, d'autres catégories **d'hommes en situation d'exclusion sociale**.

En cas de prise en charge d'un public différent de celui décrit ci-dessus, l'établissement devait en informer le Service de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS) et obtenir son accord.

Cette convention n'a toujours pas été renouvelée depuis 2017, date de **la première inspection préfectorale de notre établissement** et alors que nous recevons chaque année la dotation globale de fonctionnement. En 2022, nous sommes toujours en attente du renouvellement de la signature de cette pièce conventionnelle par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du travail et de la Solidarité, ex-DDCS), voire par le préfet afin d'assurer un cadre de travail un peu plus sécurisant pour les professionnel-les et pour les personnes accueillies. Il était même question que soient signées des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) new-look avec les établissements et nous serions sur la liste en… 2025.

Par ailleurs, depuis quelques années, nous souhaitons ouvrir ce CHRS **au public féminin** comme nous avons fait en 2004 **avec un Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) en le transformant en résidence sociale** ouverte aux femmes et aux enfants alors qu'on nous dissuadait de « mélanger » ces populations. Les femmes sont sans doute mieux à même, paradoxalement, de faire face à certains aléas de la vie comme elles le montrent depuis des années dans les périodes de guerre ou quand il s'agit de prendre la décision d'émigrer, ce qu'elles font de plus en plus, seules, à leur initiative et non plus seulement dans le cadre d'un regroupement familial. En particulier, elles sont capables de résister aux mafias de toutes natures et à toute la faune qui se place dans leur sillage dans les convois migratoires qui se mettent en mouvement. C'est du moins ce que nous constatons au quotidien dans notre établissement qui est pour nous un observatoire clinique.
Nous pensons qu'il serait nécessaire de faire de même au sein de notre CHRS et de renforcer la présence des femmes dans tous les segments de notre patrimoine logement. Un dernier décompte montre qu'elles représentent 20% des personnes de référence des 53 logements de la résidence sociale. La demande de féminisation du CHRS a été présentée à la direction de la DDETS, en octobre 2020. Celle-ci qui n'a pas opposé de refus dans un premier temps, nous a finalement signifié son refus par un courrier. Nous avons décidé d'accorder une priorité aux femmes dans tous les segments de notre parc logement (hors CHRS pour le moment) en attendant que la lumière vienne aux autorités . Nous pensons attribuer progressivement les appartements de la résidence hôtelière aux femmes puisque les personnes âgées bénéficiaires (les chibanis) se font plus rares, cela dans le cadre d'un partenariat avec les services sociaux du CHU (notamment la maternité)

5.3 - Prendre en compte la mutation des problématiques migratoires

5.31 Au cours des dernières décennies de nouveaux publics ont été orientés vers les établissements tels que l'ODTI qui portaient alors le nom de **foyers de travailleurs migrants (FTM).** Bénéficiant du plan Jospin de 1998, ces foyers ont été transformés en **résidences sociales** qui ont offerts aux publics migrants et aux

diasporas une palette de services divers et **notamment des logements en bonne et due forme** (les logements-foyers, ancêtre du « Logement d'abord ») en relation avec les caractéristiques de leur parcours et de leurs communautés d'appartenance. Dans les dernières années, ces populations ont connu des trajectoires de plus en plus chahutées, inscrites quelles étaient dans **des parcours migratoires souvent aux mains des mafieux de toutes espèces,** des parcours s'initiant dans des pays sous tensions, tensions socio-économiques, socio-culturelles et cultuelles, souvent en relation avec les mutations climatiques dont les pouvoirs publics ont pris conscience bien tardivement et dont les trafics de la réalité sahélienne et l'intervention militaire échouée donne un aperçu de l'ampleur. Ces conditions ont généré des tensions politiques sources de conflits armés avec toutes les atrocités que peuvent susciter les combats souvent fratricides au cours de guerres civiles.

5.32 Ces flux d'immigration que nous accueillons **ne sont pas totalement nouveaux**. Ils ont été longtemps circonscrits aux pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal) et à quelques pays d'ancienne colonisation française, bien connus de nous (le Maghreb et notamment l'Algérie). Ils concernaient donc plutôt des hommes, appelés dans le cadre de l'immigration de travail, et dont la problématique psycho-somatique relevait du syndrome d'Ulysse. Il en est différemment depuis une dizaine d'années avec l'élargissement des pays de provenance des migrations à l'ensemble de l'Europe de l'Est, à l'Afrique et à l'Asie (Proche, Moyen et Extrême Orient, pays du sud-est asiatique Laos, Vietnam). Cette diversification des provenances, des situations conflictuelles, des parcours migratoires et des besoins a nécessité **de mobiliser et de déployer autrement nos qualifications professionnelles** (personnels salariés et bénévoles, juristes, psychologues, médecins, infirmières, enseignant-es de FLE, travailleurs, organisateurs et développeurs communautaires, etc.), des qualifications qui n'ont pas été vraiment prises en considération par les autorités politico-administratives, tant sur le plan des problématiques, des compétences notamment linguistiques que sur celui des financements, systématiquement en baisse relative depuis plus d'une quinzaine d'années.

5.33 En particulier, beaucoup de personnes qui sont orientées vers nous, et que nous hébergeons, se caractérisent désormais, outre la diversité grandissante de genre, des origines et des appartenances culturelles et cultuelles, par des pathologies qui ont été passées jusqu'ici, largement, sous silence, du type **stress et troubles traumatiques et post-traumatiques (STTPT),** pathologies sur lesquels les dossiers qui nous sont transmis par les services administratifs d'orientation de l'Etat et des collectivités territoriales sont plutôt prudemment silencieux. Ces cas de figure sont appelés à se multiplier dans un futur proche. D'ores et déjà nous avons affaire dans notre environnement proche (celui des trafiquants de stupéfiants) à des personnes déboutées du droit d'asile qui sans droits (accès au logement, accès aux activités porteuses de ressources, accès aux subsistances et aux soins, accès aux facilités linguistiques) trouvent auprès des dealers les ressources qui leur font défaut, on imagine dans quelles conditions ! Ces personnes seront rejointes par les populations sortantes de prison condamnées pour radicalisme, celles réfugiées en provenance des théâtres de guerre (Afghanistan, Syrie, zone arabique, zone sahélienne, Afrique sub-saharienne), s'ajouteront à elles et à eux, les adolescent-es français-es né-es dans les zones de guerre, poly-traumatisé-es, et qui, arrivé-es à l'âge adulte, viendront abonder les candidatures vers nos établissements sans avoir bénéficié pour autant d'un suivi adapté et de mesures de prévention. Nos métiers et nos organisations professionnelles relèvent de plus en plus de ce qui est qualifié de **«thérapie communautaire systémique»** se rapprochant en partie des pratiques de **psychothérapie et de pédagogie institutionnelle et communautaire** qui ont vu le jour dans les années de l'après-seconde guerre mondiale à St Alban avec Fernand Tosquelles et Frantz Fanon, à la clinique de la Borde avec Jean Oury ou dans des établissements à caractère psycho-pédagogique (Célestin Freinet, Fernand Oury, Fernand Deligny).

5.34 Ainsi en 50 ans de l'existence de l'ODTI, les publics que nous avons accueillis et les problématiques de leur venue en France et en Europe ont été totalement modifiées faisant appel à d'autres registres de mobilisation des savoirs et des compétences dans le concert de profondes mutations des problématiques à l'échelle de la planète tout entière.

A l'origine de la création de l'ODTI, le public qu'il fallait prendre en considération et auquel il fallait fournir des services s'inscrivait dans un système daté d'exploitation de la force de travail, celui de l'époque industrielle initiée au début du 19ème siècle. La population migrante était essentiellement masculine et participait d'un système d'extraction de la plus-value relativement sommaire sans qu'on se préoccupe vraiment de la reproduction de la force de travail représentée par les membres de sa famille. Le migrant est alors **un petit travailleur infatigable** que l'appareil économique va chercher pour alimenter le processus de production et pour lequel il suffit d'assurer les conditions basiques de reproduction de la force de travail (salaire minimum, logement-foyer, taudis, nourriture, soins élémentaires) de telle manière qu'il se présente à chaque début de cycle de production en situation de réaliser les tâches qui lui sont demandées.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui dans nos contrées où ne subsistent seulement que les populations héritées de cette période sous la forme du migrant vieillissant, aujourd'hui à la retraite, qui vit celle-ci dans le va-et-vient avec le pays d'origine pour rendre visite au reste de sa famille restée au pays après avoir bénéficié des soins et du règlement de ses documents administratifs (impôts, versements des aides). La plupart des nouveaux migrants s'inscrivent rarement dans cette perspective-là.

Tout d'abord, la politique de regroupement familiale qui a pris corps au début des années soixante-dix a de plus en plus fait place à des migrations de populations féminines qui depuis le début du 21ème siècle sont devenue majoritaire et qui émigrent désormais seules.

Par ailleurs, la migration n'est plus guère commandée par les appels de l'appareil industriel, commercial ou économique des pays de l'hémisphère Nord, un appareil qui en quelques années, voire décennies a été transféré dans les pays à bas coûts de main d'œuvre substituant l'exploitation sur place de la main d'œuvre aux vagues d'immigration. **Ces mouvements migratoires répondent à d'autres ressorts qui n'ont pas forcément bien été investigués.** Il s'agit de populations qui quittent leurs pays où ils sont dans l'incapacité d'y trouver ce qui correspond aux standards de vie mondialisés et aux préférences collectives qu'ils sont en droit d'attendre ou d'espérer en raison de crises violentes, parce qu'ils n'y

trouvent pas les opportunités auxquelles ils aspirent ou parce qu'ils espèrent ailleurs des perspectives familiales, de formation ou de travail plus conformes à leurs souhaits.

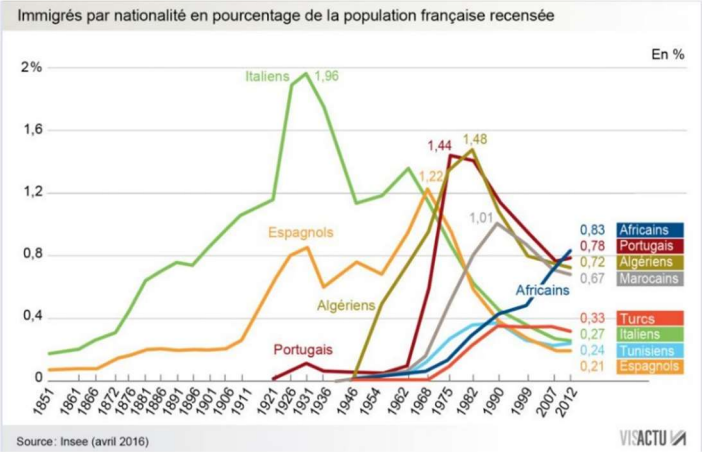

5.4 Une nouvelle définition systémique des populations migrantes que nous accueillons renvoyant à des pratiques autres du développement des pays de la planète

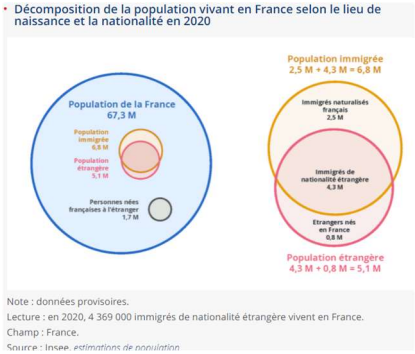

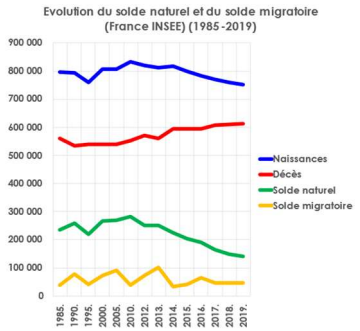

5.41 Une nouvelle catégorisation systémique, celle de **populations migrantes** devrait s'imposer désormais en lien, non pas uniquement avec la demande de main d'œuvre des formations socio-économiques jusque-là les plus avancées de l'hémisphère Nord, mais bien en relation avec les processus de redistribution des populations sur la surface de la planète en fonction des mutations démographiques, des changements environnementaux et climatiques, des modes de vie en lien avec les transformations des régimes politiques.

Nous préférons utiliser désormais **la notion de migrants qui rend mieux compte des caractéristiques de ces populations (voir la notion de nomades sédentaires)**. Selon l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), cette catégorie regroupe toute personne «qui se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur de son État (auquel cas on parlera de "déplacé interne") ou en franchissant une frontière internationale, quel que soit son statut juridique, que son déplacement soit volontaire ou non, quelles que soient les causes et la durée de son séjour». Alors que les **«étrangers»** constituent une catégorie juridiquement bien établie, regroupant l'ensemble des **personnes qui ne sont pas les nationaux d'un État**, **la catégorie des «migrants» a longtemps été méconnue par le droit**. Elle acquiert néanmoins ces dernières années, une importance juridique elle-même grandissante, à mesure que précisément croissent les dynamiques migratoires. [9]

5.42 Les «migrants» n'ont pas de statut juridique spécifique ce qui s'explique par le développement, au cours du XXe siècle, des instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, dont bénéficie toute personne se trouvant sous la juridiction d'un État signataire, qu'elle en soit ou non la ressortissante. Le droit à la vie, le droit de n'être pas soumis à des traitements inhumains ou dégradants ou encore le droit à un procès équitable bénéficient ainsi à tous, nationaux ou non, en situation régulière ou irrégulière. Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2018, **le Pacte mondial**

9 - FLEURY GRAFF Thibaud (2019).- **Les catégories de migrants.-** Vie publique

pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (dit Pacte de Marrakech) constitue le premier instrument international à avoir **pour objet les «migrants», sans autre qualificatif**. 10 Les États reconnaissent ainsi par ce Pacte l'importance d'une coopération internationale en matière de migrations. S'ils insistent dans ce texte sur le respect des instruments de protection des droits de l'homme mentionnés ci-dessus, ils prennent également en compte la spécificité de la situation des migrants, en particulier quant à **l'importance de lutter contre le trafic d'êtres humains, de leur fournir «une preuve d'identité légale et des papiers adéquats», un «accès aux services de base», ou encore d'éliminer à leur égard «toutes les formes de discrimination».** Il y a bien là les prémices d'une **reconnaissance juridique**, qui pour l'instant toutefois n'emporte pas d'obligations juridiquement contraignantes à la charge des pays signataires.

5.43 Ce texte qui inclut parmi ses objectifs la lutte contre les problèmes structurels qui poussent les migrants au départ, ainsi que la facilitation du retour, de la réadmission et de la réintégration des migrants dans leur pays de départ, fait suite, il faut le souligner fortement, à un autre texte de l'ONU présentant différents scénarios démographiques pour l'Europe paru en mars 2000 qui mettait en évidence **le déclin démographique des pays de l'hémisphère Nord** et qui envisageait dès cette époque la notion décriée de «migrations de remplacement» dans un rapport intitulé « **Migration de remplacement : une solution au déclin et au vieillissement des population».** 11 Ainsi la problématique des migrations doit moins se concevoir désormais en relation avec une poussée irrépressible et non contrôlable des flux de populations étrangères à travers les frontières mais selon une logique de compensation visant à rétablir des dynamiques démographiques perturbées et à reconstruire un cadre sociétal (besoin de main d'œuvre face à la stagnation de la population active, apparition de probables pénuries sectorielles de force de travail, montée du nombre de personnes dépendantes, vieillissement de la force de travail disponible). Ainsi les populations migrantes ne doivent plus être considérées comme des personnes fragiles à qui les pays de l'hémisphère Nord doivent seulement venir en aide, mais comme **une réserve potentielle de ressources humaines et de talents** qu'il faut valoriser au bénéfice du développement de leur pays, des pays de l'hémisphère Nord et du reste de la planète. Dès lors il est nécessaire de créer les conditions d'accueil de ces personnes sur le territoire et de définir une politique de développement communautaire permettant à ces populations d'être partie intégrante de nos sociétés. Un éventail de situations se présentent à nous qui constituent le panel des populations que nous recevons.

5.44 Une condition nécessaire au passage des frontières mais pas suffisante. Des rapports asymétriques. Les visas, visa touristique, visa long séjour

Le visa est le premier document permettant le franchissement des frontières d'un pays et le séjour limité sur le territoire de celui-ci. Un visa est un document officiel délivré par les autorités compétentes d'un pays qu'un étranger doit présenter lors de son entrée sur le territoire de celui-ci. Le visa est exigé soit pour tout ressortissant étranger, soit en fonction de la nationalité du visiteur. C'est une condition nécessaire pour entrer et séjourner pendant une certaine durée sur un territoire, mais ce n'est nullement une garantie car les autorités chargées du contrôle des frontières peuvent refuser l'admission sur leur territoire de tout étranger, même titulaire d'un visa valide.

L'entrée grâce au visa sur le territoire considéré est la condition impérative pour essayer de s'y maintenir. Cette entrée doit en principe être régulière. Si les visas de **transit** ou de **court séjour** (visas uniformes Schengen d'une durée maximale de 90 jours) ne permettent pas l'établissement en France, il existe des visas pour une installation **temporaire** (d'une durée de 3 à 6 mois) ou une installation **durable** en France. La présentation d'un visa long séjour est devenue obligatoire pour l'obtention de la plupart des titres de séjour.

5.45 L'accès à des titres de séjour. A partir de la disposition d'un visa de long séjour, il est possible pour ces populations de postuler à l'éventail des titres de séjour accessibles dans un pays comme la France. Beaucoup de migrants qui se présentent devant les divers services de l'ODTI viennent pour tenter d'obtenir ce titre tant espéré. Le débat public des dernières années s'est beaucoup intéressé à la distinction entre plusieurs catégories de migrants **: d'un côté, les bénéficiaires de la protection internationale et de l'autre, les personnes bénéficiant de droits de séjour.**

Liste de titres de séjour (voir détail en annexe) (voir la répartition par genres)

- **Titres de séjour pour motif de travail et d'activité économique** **27 690 en 2017**
  (Art R421-01 à R4211-60) qui correspondent à la vieille définition de l'immigration économique.
  - **Etranger exerçant une activité salariée** (R421-01 à R421-06)
  - **Etranger exerçant une activité non salariée** (R4211-07 à R421-10)
  - **Etranger bénéficiaire du « Passeport Talent »** (R421-11 à R421-37)
  - **Etranger effectuant un détachement temporaire intragroupe** (R421-38 à R421-58)
  - **Etranger exerçant un emploi à caractère saisonnier** (R421-59 à R421-60)
- **Titres de séjour pour motifs d'étude** **88 095 en 2017**
  (Art R422-1 à R422-13)
- **Titres de séjour pour motif familial** **91 070 en 2017**
  (Art R 423-01 à R423-05) (droit vie privée et vie familiale. Santé).
- **Titres de séjour pour les bénéficiaires d'une protection internationale** **40 305 en 2017**

10 - NATIONS UNIES (2018). – **Conférence intergouvernementale chargée d'adapter le Pacte Mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières.** Assemblée générale. Marrakech (Maroc) 10 et 11 décembre. Adopté le 19 septembre 2018.

11 - HALEFELDT Elke (2018).- **Vereinte Nationen bereiten weltweite Pakte zu Flüchtlingen und Migration vor.-** (https://www.heise.de/tp/features/Vereinte-Nationen-bereiten-weltweite-Pakte-zu-fluechtlingen-und-migration-vor-3995024.html).
ONU (2000).- **Replacement migrations : is it a solution to declining and ageeing populations ?** New York, 151 p.

(Art R 424-01 à R424-12). **Les bénéficiaires de la protection internationale sont les réfugiés et les bénéficiaire d'une protection subsidiaire,**… es réfugiés étant définis par l'article premier (A, § 2) de la Convention des Nations Unies du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite convention de Genève, complétée par le protocole relatif au statut de réfugié adopté à New York en 1967 ; entrent dans cette catégorie les personnes répondant à trois critères : se trouver hors de son pays de nationalité ou de résidence, craindre avec raison d'être persécuté pour l'un des cinq motifs conventionnels et enfin ne pouvoir obtenir la protection de l'Etat de nationalité ou ne pas vouloir retourner dans l'Etat de résidence.

- **Titres de séjour pour motif humanitaire** **XX XXX en 2019**
  (Art. R425-01 à R425-14

- **Titres de séjour délivrés pour un autre motif** **XX XXX en 2019**
  (Art R426-01 à R426-22)
  - Etranger ayant un lien particulier avec la France (R426-01)
  - Etranger retraité (R426-02 à R426-03)
  - Etranger titulaire du statut de résident longue durée UE dans un autre pays membre de l'UE et membre de la famille (R426-04 à R426-06
  - Etranger justifiant d'une résidence régulière ininterrompue en France, d'un certain niveau de ressources et d'une assurance maladie (R426-07 à R426-08)
  - Etranger séjournant temporairement sur le territoire français (R 426-09 à R426-22).
  - S'y ajoute les **chercheurs** et les **artistes,** les **migrants environnementaux** et les **réfugiés climatiques** qui jusqu'ici n'ont guère figuré sur les radars.

Parmi les personnes migrantes reçues par les services de l'ODTI il faut ajouter :

- **les demandeurs d'asile**, en attente de réponse et qui sont protégés contre le refoulement et l'expulsion et doivent se voir reconnaître certains droits et conditions matérielles d'accueil
- **les migrants irréguliers** (sans papiers) **dont des déboutés du droit d'asile**, statut juridique en vertu du droit international et européen des droits de l'homme (droit à la vie, le droit à n'être pas arrêté et ou détenu arbitrairement, le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains ou dégradants) qui ne sont pas reconduits à la frontière, qui ne disposent pas de droits au travail et au logement et qui sont souvent exploités de manière violente par les réseaux mafieux. Il en a été ainsi pendant la pandémie où ces populations se sont retrouvées en première ligne (logement, emploi) et en ont été les plus lourdes victimes.

5.46 Les populations accueillies par l'ODTI et les services à mettre en œuvre. A ces populations qui se présentent à l'ODTI au quotidien, dans nos services d'accueil, dans nos services sociaux et dans nos logements, nous pouvons ajouter aussi les personnes qui, titulaires de visas sont de simples demandeuses du droit d'asile ainsi que celles qui en sont déboutées mais qui, en raison de l'absence de reconduite à la frontière, restent dans le pays d'immigration et que nous sommes contraints d'accueillir si nous ne voulons pas qu'elles tombent dans les mains des réseaux mafieux.

Il existe ainsi tout un ensemble de populations présentant différentes caractéristiques auxquelles nous devons apporter réponses au sein de notre communauté-territoire-tremplin :

- caractéristiques géographiques et nationales donc linguistiques
- caractéristiques de genre avec une nette prédominance aux populations féminines contrairement à ce qui était le cas dans le passé
- caractéristiques de formations et de qualifications (talents)
- caractéristiques psycho-somatiques en fonction des parcours migratoires.
- etc.

C'est en fonction de ces diverses caractéristiques de ces populations que des réponses appropriées sont apportées qui ne peuvent se limiter à des formations visant l'insertion professionnelles mais doivent couvrir l'ensemble des besoins de ces populations aux diverses étapes de leur parcours.

CARCILLO Stéphane, VALFORT Marie-Anne (2020).- Lutter contre les discriminations sur le marché du travail.- CAE Conseil d'Analyse Economique. Juin Note n° 56 http://www.cae-eco.fr/IMG/pdf/cae-note056.pdf

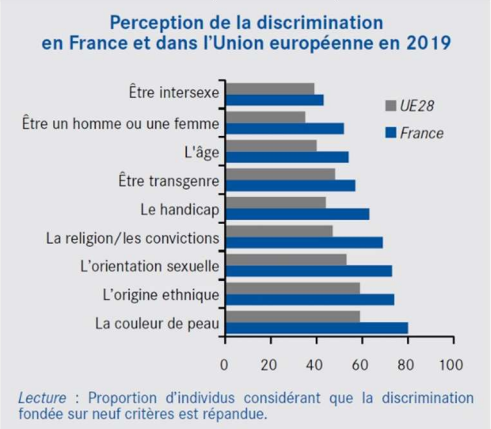

Chacune de ces catégories de migrants renvoie à des **catégories cliniques particulières** qu'il convient **d'examiner avec attention afin d'y apporter des réponses appropriées.** Ainsi les populations migrantes se répartissent sur tout l'éventail des qualifications et des compétences depuis **les situations de grands talents** (nous avons reçu Kateb Yacine, Mohammed Fellag) **jusqu'aux personnes en situations les plus précaires**. En 2017, 28% des migrants avaient un diplôme du supérieur, 57% du secondaire, 10% du primaire et 6% n'étaient pas scolarisés.

Graphique 10 – Niveaux de diplôme des immigrés et des non-immigrés en France, 2018

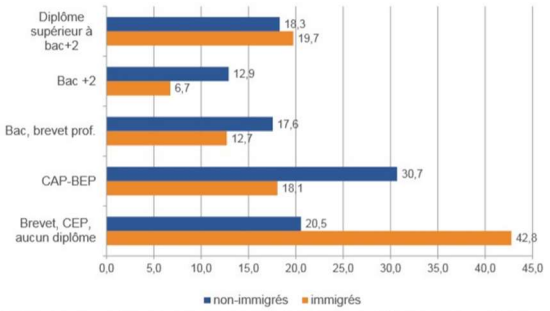

Champ : France hors Mayotte. Personnes vivant en ménage ordinaire et déclarant avoir terminé leurs études initiales ou n'avoir jamais fait d'études.

Source : Insee, enquête Emploi 2018

5.5 Quelles pratiques et quelles refacturations nécessaires pour l'ODTI et ses activités.

5.51 Quelles places occupent et quels rôles jouent les populations migrantes dans le développement des sociétés européennes et tout particulièrement dans celui de la société française à l'heure où, compte tenu du déclin démographique de ces pays (baisse du solde naturel, vieillissement), il est nécessaire de réévaluer les processus de renouvellement de leurs populations citoyennes (solde naturel, solde migratoire, naturalisations) ? L'analyse systémique de la catégorie migrante à laquelle nous avons procédé ci-dessus montre que ce qui caractérise cette population est, contrairement à ce qui est affiché généralement dans les discours politiques mettant en avant soit, leur rôle dévalorisé, subalterne, superflu, inutile, 12 soit des caricatures repoussoirs, par exemple la figure arabo-musulmane terroriste et le risque du grand remplacement, **la grande hétérogénéité de ces populations composantes**, hétérogénéité qui n'a sans doute jamais été aussi manifeste et aussi peu soumise à des organisations hiérarchisées :

- hétérogénéité des origines géographiques et des cultures, avec plus d'une soixantaine de nationalités identifiées dans nos services,
- hétérogénéité des âges et du genre avec désormais une prépondérance selon les données, des femmes dans les flux d'arrivée, notamment pour les migrations hautement qualifiées (multiplication par 12 des migrantes qualifiées originaires de l'Afrique au cours des trois dernières décennies), 13
- hétérogénéité des statuts ainsi que nous l'avons esquissé ci-dessus, statuts qui s'articulent à des trajectoires et processus migratoires multiples souvent confrontés à la violence des rapports de forces au sein des systèmes mafieux structurant ce trafic de main d'œuvre et ce qu'il faut bien appeler **un système de traite mafieuse** qui aboutit à livrer dans nos ports, aéroports et dans nos villes, au terme des parcours migratoires terrifiants, des populations pantelantes en proie à **des états de stress et de troubles traumatiques et post-traumatiques** avec lesquelles il n'est pas sûr que les professionnels de l'insertion, en tous domaines d'exercices, soient aujourd'hui parfaitement outillés et même seulement avertis des enjeux et de ce qu'ils convient de faire. Sans doute conviendrait-il désormais de repenser autrement ce monde et les défis qui l'affectent à l'origine des mouvements migratoires et à leurs débouchés.

5.52 A l'ODTI cette réalité nous l'avons découverte progressivement au quotidien, de manière clinique, au cours des dernières décennies. Nous l'avons évaluée progressivement en nous dégageant des modèles dans lesquelles les procédures administratives accompagnant les financements publics souhaitaient nous inscrire, réduisant souvent notre champ d'appréhension de la réalité rencontrée à une problématique sociale rabougrie. Ainsi, jusqu'à une époque récente, il nous fût répété par les administrations que nous n'avions pas à nous préoccuper de ce qui se passait au-delà des frontières du pays, voire de l'Europe, concernant le parcours des migrants et les trafics internationaux de ces populations et que notre action devait se limiter au petit périmètre de l'action sociale traditionnelle, si possible limitée en-deçà des frontières, au territoire français le plus proche, communal voire métropolitain. Heureusement nous sommes restés sourds à de tels propos pusillanimes et bien nous en a pris car cela nous a permis de mieux comprendre la nature et la complexité des enjeux et des défis qui émergent au cœur des modernes mouvements migratoires et essayer d'y faire face.

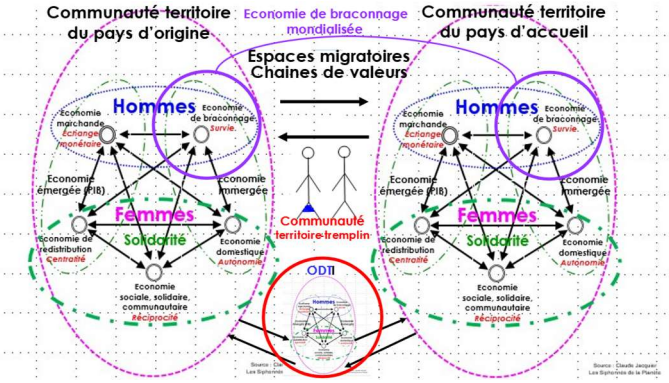

12 - MBEMBE Achille (2013).- **Critique de la raison nègre**.-La Découverte.

13 - DUMITRU Speranta, MARFOUK Abdeslam (2015).- **Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? Féminisation de la migration qualifiée et invisibilité des diplômes.-** Hommes & migrations, n° 1311.

5.53 Aujourd'hui, l'ODTI doit construire sa stratégie, comme nous l'avons dit, en direction des populations migrantes en s'appuyant sur la définition qu'en donne **le Pacte de Marrakech** adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2018 en faveur de **« migrations sûres, ordonnées et régulières ».** Rappelons quel est l'objectif poursuivi. Il est de **lutter contre le trafic d'êtres humains, de leur fournir « une preuve d'identité légale et des papiers adéquats », un accès aux services de base » ou encore d'éliminer à leur égard « toutes les formes de discrimination ».** Il y a là les prémices d'une reconnaissance juridique, qui pour l'instant toutefois n'emporte pas d'obligations juridiquement contraignantes à la charge des pays signataires.
Comme il en a été question lors de la création de l'ODTI en 1970, lorsque les étrangers étaient dépourvus de tous droits, **nous devons contribuer à construire progressivement ces droits et devoirs des migrants** dans le cadre de l'exercice de l'entreprise associative que nous avons progressivement édifiée et, dans le cadre de cette communauté-territoire-tremplin au cœur de Très-Cloîtres et de la Métropole grenobloise, **construire avec eux un large éventail d'activités** leur permettant, bien avant de s'insérer professionnellement, de préparer des processus de socialisation leur permettant de valoriser leurs cultures communautaires et de contribuer au métissage, à l'hybridation et à la créolisation **des préférences collectives qui nourrissent les demandes de biens et de services** comme il en a été pour toutes les populations qui ont rejoint ce pays au fil du temps depuis des siècles.

5.54 Tout d'abord, comment mettre en place des stratégies d'insertion socio-professionnelles, si les populations concernées n'ont pas le droit **de travailler, de se former, d'obtenir des subsides, des aides alimentaires ou de se loger,** ce qui est précisément la situation **de plus de 80% des hébergés d'urgence et de la totalité des déboutés du droit d'asile** ! Parmi ces populations prioritaires migrantes pour l'essentiel, issues de l'immigration et qu'il reste à définir, figurent donc les populations renvoyées par le secteur du travail social dans les catégories de populations à « droits minorés », à « droits incomplets », voire à « droits inexistants », statuts qui sont **un non-sens en France, pays dit de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC), pays de sa promulgation mais qui n'est certainement pas celui de leur application**. S'il s'agit des demandeurs d'asile et surtout des populations déboutées du droit d'asile, nous savons toutes et tous que ces populations, hormis cas de Mayotte, sont généralement présentes dans l'Hexagone depuis longtemps, qu'elles vont y rester pendant longtemps encore et peut-être qu'elles y resteront définitivement dans **un état de totale précarité** (définition de ces populations donnée par le rapport Dallier en mai 2021) en étant le plus souvent la proie de trafiquants, de dealers et de mafieux, bref la proie de traites en tout genre **puisqu'elles sont interdites d'existence**. Nous savons quelles peuvent être **les conséquences de telles situations** sur la sécurité générale du pays. Ainsi de telles situations pullulent dans les métropoles et autour de l'ODTI sous le contrôle et dans les mains des trafiquants. **Ce ne devrait plus être sérieusement admissible par les autorités**.

Pour ces populations en attente d'obtenir des droits, nous devons mettre en place, impérativement, au moins **trois services minimum** : **l'accès au logement, l'accès aux subsistances, l'accès à la formation et à une qualification,** ce dernier service s'imposant absolument si n'était possible qu'une perspective, à un terme plus ou moins éloigné, d'un rapatriement au pays, cela dans les meilleures conditions qui soit pour la personne, pour le pays d'origine et pour une salutaire coopération dans l'espace migratoire. Cette formation qualifiante pourrait s'inscrire dans le cadre **d'une stratégie décentralisée de développement soutenable** portée par les entités intercommunales (Grenoble Alpes Métropole par exemple), vis-à-vis des pays dont ces populations sont originaires. Rappelons, car nous n'en avons plus guère conscience, qu'il y a de l'autre côté de la Méditerranée, dans cette AFROPEA (carte ci-dessous), près de 500 millions de locuteurs francophones et plus d'un milliard de locuteurs d'une langue européenne. Là se trouvent aussi **les enjeux majeurs du futur développement intégré européen, maghrébin et subsaharien**. Tout cela devrait être inscrit dans **un plan européen de qualité visant le développement des ressources humaines** si on espère la pérennisation de nos projets ici dans cette Europe péninsule de l'Asie.

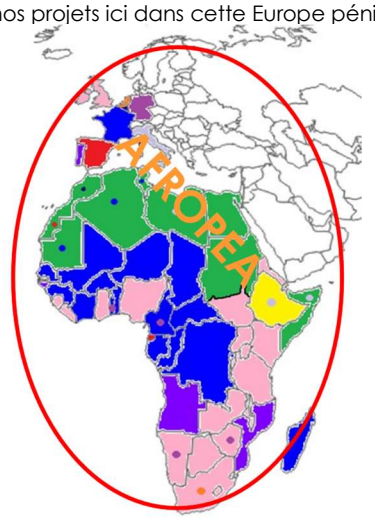

Sud -Nord : Toutes les langues et les identités afro - européennes

5.6 Principes du programme de refacturation de nos activités pour 2022 et pour les années à venir.

5.61 **Permettre l'accès des populations accueillies au plus large champ possible de qualifications et de compétences socio-professionnelles et culturelles.** Dans le cadre de cette communauté-territoire-tremplin que nous avons dû mettre en œuvre avec nos propres moyens, nous poursuivrons **la «refacturation» de nos locaux** et **la réorganisation de nos services** en envisageant de développer d'autres

activités d'insertion socio-professionnelle telles que celles évoquées au point 6.3 avec les gisements d'emplois et plus généralement en nous s'inspirant de la nomenclature des métiers et des professions, (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles -PCS- et le répertoire opérationnel des métiers et des emplois -ROME de 1989). Selon les pays, ces nomenclatures diffèrent, mais le nombre de métiers est généralement de l'ordre de 500, répartis en 10 secteurs d'activités. Depuis les années 2000, la référence est la classification internationale type des professions -CITP sous la responsabilité de l'Organisation Internationale du Travail dont s'inspire l'Union Européenne avec sa classification European Skills, Compétences, Qualifications and Occupations -ESCO (Certification des compétences). Nous devrons veiller à articuler au mieux ces compétences et ces qualifications dans la perspective d'une stratégie de développement soutenable.

5.62 Doter la communauté-territoire-tremplin de Très-Cloîtres des équipements immobiliers et matériels ad hoc (voir plan ci-dessous). Au total, sur la période 2020-2023, nous aurons peut-être investi de l'ordre de… **572 000 euros** pour aménager des locaux adaptés à ce projet d'ensemble, en espérant que les autorités étatiques et territoriales **en assureront la sécurisation par la réalisation des mesures de protection publiques qui s'imposent** afin que des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) comme Très-Cloitres, les seuls à accepter ce type de mission, ne soient pas rongés par «cette gangrène et cette pourriture de la drogue» telle que la qualifiait, avec une certaine pertinence, un procureur de la République de Grenoble en 2018 sans malheureusement agir en conséquence. Nous rappelons qu'une telle défaillance des autorités publiques dans la sécurisation des investissements privés explique bien souvent le reflux des investissements financiers et humains dans les pays et dans les territoires ce qui conduit à ce qu'ils dégringolent de la hiérarchie des classements résidentiels. Nul doute que cette dégringolade dans les classements caractérise le quartier Très-Cloîtres depuis des années (voir la vacance des locaux commerciaux). L'insertion socio-professionnelle et l'intégration des sociétés métissées en ont été pénalisées d'autant.

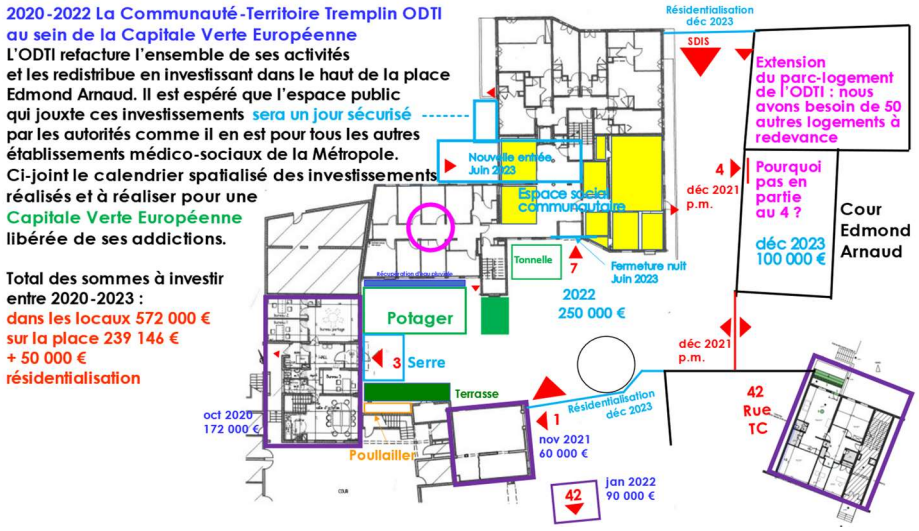

5.63 Veiller à valoriser le potentiel des communautés attirées et rassemblées dans la région rurbaine grenobloise. Cette valorisation passe par une interrogation, à savoir quel est le rôle joué par ces populations que les professionnels du social qualifient souvent et bien imprudemment comme ayant **«des droits incomplets, des droits minorés ou des droits déniés »** et qui se sont trouvés le plus souvent en première ligne au cœur de la pandémie. Populations maghrébines, sub-africaines et asiatiques, souvent privées de droits au séjour, tant par leurs activités exposées au virus que par la localisation de leurs logements et par leur promiscuité dans le confinement, elles ont payé le prix fort d'une surmortalité comme l'a montré l'INSEE. 14 L'ODTI s'est impliqué pleinement dans le **Plan de Continuité des Activités (PCA)** mis en œuvre par l'Etat envoyant chaque semaine un rapport aux autorités, sans rien recevoir en retour de leur part concernant l'état de la situation. Alors que nous avons transmis chaque semaine nos données concernant la contamination dans notre établissement, à ce jour après plus de deux ans, nous n'avons reçu aucun bilan de la pandémie dans la Métropole et dans le département. On ne peut pas dire que les services publics et les autorités aient été à la hauteur de cet enjeu et qu'ils aient renvoyé à ces populations ce qu'elles étaient en droit d'espérer, à savoir une vraie reconnaissance de leur plein engagement dans ce qui a été bien souvent une tragédie dont personne ne connaissait l'issue. Facile aujourd'hui, de dire ce qu'il fallait faire après ce que personne n'ait été capable d'anticiper. L'heure est à une autre tragédie sur nos confins de l'Est, il faudrait s'en souvenir.

14 - COUVELAIRE Louise .- **L'inquiétante surmortalité en Seine-Saint Denis** : « Tous ceux qui vont au front et se mettent en danger,, ce sont des habitants du 93 ». Le Monde du 4 avril 2020.
PAPON Sylvain, ROBERT-BOBEE Isabelle (2020) **Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril 2020.** INSEE Focus n° 198 division Enquêtes et études démographiques, Insee. 7 juillet 2020.
https://www.insee.fr/fr/statistiques/4627049#:~:text=Note%20%3A%20données%20provisoiresvg

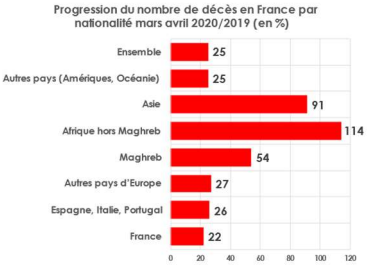

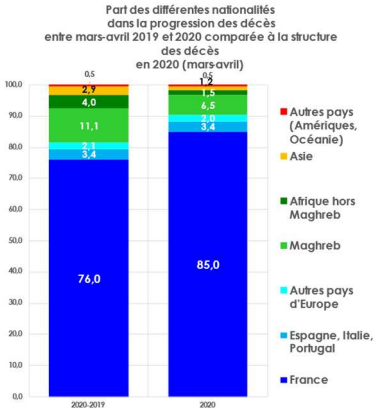

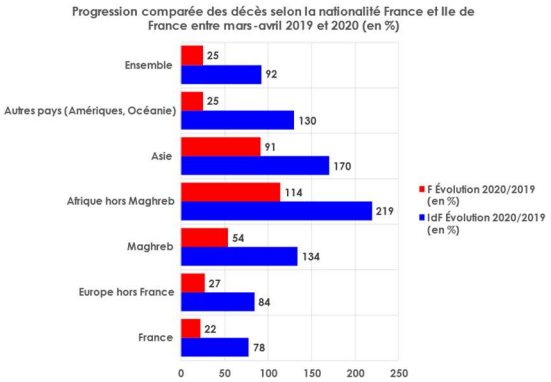

5.64 Ne pas se limiter à une caractérisation euphémisée de ces populations comme le font les textes officiels. Chercher à mettre en évidence leurs potentialités forgées par des parcours de feu et de sang.
Au cours des dernières décennies de nouveaux publics ont été orientés vers les établissements comme l'ODTI qui ont décidé d'offrir aux publics migrants et aux diasporas une palette de services divers en relation avec les caractéristiques de leur parcours et de leurs communautés d'appartenance. Ces populations ont des trajectoires de plus en plus chahutées, inscrites dans des parcours migratoires qui s'initient dans des pays sous tensions, tensions socio-économiques, socio-culturelles et cultuelles, tensions politiques qui ont généré des conflits armés avec toutes les atrocités que peuvent susciter les combats fratricides des guerres civiles. Ces phénomènes, qui ne sont pas totalement nouveaux, ont été longtemps limités aux pays du sud de l'Europe (Italie, Espagne, Portugal) et à quelques pays d'ancienne colonisation française, bien connus de nous (le Maghreb et notamment l'Algérie). Ils concernaient plutôt les hommes, ceux que l'on appelait dans le syndrome d'Ulysse. Il en est différemment depuis une dizaine d'années avec l'élargissement des pays de provenance des immigrations à l'ensemble à l'Europe de l'Est, à l'Afrique et à l'Asie (Proche, Moyen et Extrême Orient Laos, Vietnam).

5.65 Ne pas instrumentaliser ces populations par des approches uniquement procédurales. Chaque année nous essayons d'apporter notre contribution à l'édifice et nous le faisons d'autant mieux que, d'année en année, nous constatons **une transformation des caractéristiques des publics que nous accueillons** ce qui impose une évolution de nos problématiques d'intervention et de nos manières de faire. Ainsi il serait de plus en plus nécessaire de **délaisser les approches procédurales souvent en silos qui sont devenu le propre du travail social** pour s'orienter vers des approches faisant **plus de place aux dynamiques processuelles, communautaires et empathiques** dans lesquelles chaque résident pourrait prendre une plus grande part dans la conduite de son projet de vie et donc de son projet professionnel et résidentiel, afin de gagner en autonomie, ici en France et en Europe ainsi que là-bas en direction de son pays d'origine ou d'une autre destination. N'y a-t-il pas là une autre voie possible pour le redéploiement de sociétés métissées entre populations accueillantes et populations accueillies (voir notre proposition de Compagnie des Hôtes de la Région Rurbaine Grenobloise) que celle qui prévaut désormais hypertrophiée dans le cadre du contrat territorial piloté par Grenoble Alpes Métropole et par l'Etat ?

5.66 Créer de l'osmotique, du métissé et de l'hybride. Cette diversité des provenances, des situations conflictuelles et des parcours migratoires ainsi que celle des qualifications professionnelles que nous devons mobiliser (personnels salariés et bénévoles, juristes, psychologues, médecins, infirmières, enseignant-es de FLE, travailleurs, organisateurs et développeurs communautaires, etc.) n'ont pas été vraiment prises en considération par les autorités politico-administratives tant sur le plan des problématiques que sur celui de financements systématiquement en baisse depuis quinze ans. En particulier, beaucoup des personnes qui sont orientées vers nous et que nous hébergeons n'ont, nous l'avons dit, plus rien du petit travailleur infatigable contraint à courir le long des chaines usinières ce qui est encore une référence couramment acceptée. Ils sont en proie désormais à des pathologies passées jusqu'ici sous silence par les idéologues du social**, de type stress et troubles traumatiques et post-traumatiques (STTPT)** sur lesquels les dossiers qui nous sont transmis par les services officiels d'orientation sont résolument silencieux. Ces cas de figure sont appelés à se multiplier dans un futur proche avec les populations sortantes de prison, condamnées pour radicalisme, les population réfugiées en provenance des théâtres de guerre (Afghanistan, Syrie, zone arabique, zone sahélienne, Afrique sub-saharienne), s'ajouteront à elles et à eux les adolescent-es français-es né-es dans les zones de guerre, poly-traumatisé-

es, et qui, arrivé-es à l'âge adulte viendront abonder les candidatures vers nos établissements sans bénéficier pour autant des services adéquats. Peut- on prétendre arrimer ce beau monde par de simples projets d'insertion socio-professionnelle à l'heure de la grande défection pour le travail et le refuge dans l'argent facile des trafics ?

5.67 **Edifier une communauté-territoire-tremplin.** De par sa configuration (entreprise associative multi-compétences), l'ODTI permet à son CHRS et à sa résidence sociale de bénéficier de multiples partenariats d'où est venue l'idée de transformer cette **communauté-territoire refuge** pour les migrants qu'a été longtemps le quartier Très Cloîtres en une **communauté-territoire tremplin** pour les populations migrantes et pour les diasporas afin d'assurer leur réussite ici, dans ce qui est censé être une pays d'accueil ainsi que d'autre part, dans la perspective d'un éventuel retour ou d'une promotion professionnelle ou résidentielle. Depuis l'époque de la cessation de paiement (2007) et le début de son redressement judiciaire, l'ODTI n'a eu de cesse de poursuivre cette quête de **l'intégration des activités et des missions** pour construire une communauté organisant et développant des perspectives de vie pour les populations migrantes et leurs diasporas. C'est ce que l'ODTI avait proposé en 2019 aux responsables de l'Etat et la Métropole dans le cadre du contrat territorial d'accueil et d'intégration des populations réfugiées et bénéficiaires de la protection internationale. Sans succès !
En 2021, **un atelier a été confié à l'éducateur spécialisé de l'ODTI pour repenser le fonctionnement du CHRS sur une base plus communautaire et pour diversifier l'accueil des publics**, **pourquoi pas au féminin**, sachant le contexte dans lequel nous devons agir (le marché de la drogue de Très-Cloîtres), un contexte qui ne sera pas modifié à court terme compte tenu des **positions fuyantes** adoptées par les autorités. Une coopération avec la DDETS et l'ouverture d'un chantier de travail s'adressant à l'ensemble des CHRS aurait pu s'avérer profitable notamment dans le cadre de la préparation du plan départemental pluriannuel d'hébergement « Trajectoire » lancée à l'été 2021 pour la période 2022-2024. Nous espérions avoir un retour positif de l'administration et le lancement d'un chantier évaluatif de l'offre iséroise et métropolitaine au sein des réunions de veille de la DDETS en explorant le modèle économique ODTI tableau analytique ci-dessous.

Malgré quelques promesses répétées des responsables de la DDETS concernant une plus grande transparence dans l'utilisation et dans l'affectation des fonds publics (notamment les crédits du BOP 177 [15]) et concernant **un bilan-évaluation de l'offre d'hébergement et de services par les divers établissement isérois et surtout grenoblois**, il nous a fallu déchanter et les travaux conduits par les établissements dans le chantier de la réforme de l'hébergement d'urgence n'ont pas abouti à une réelle évaluation des ressources disponibles. [16] La réduction des places d'hébergement annoncée donnera lieu à la poursuite du travail « partenarial » et à une expertise de KPMG débouchant sur des appels à projets ??? [17]

Finalement, du côté de l'ODTI, l'éducateur spécialisé a préféré renoncer à la mission et demander une rupture conventionnelle à l'automne 2021. Malgré cela, l'ODTI a renoué avec le fil de son histoire en replongeant ses racines dans le terreau qui l'a fait naître (luttes d'indépendances, décolonisations et émancipations des peuples sous tutelle avec **la Conférence internationale** de septembre 2021 pour le 50ème anniversaire de l'entreprise associative sur les **Luttes anticoloniales : Résistances aux guerres coloniales, un monde à métisser et à retisser, ici et là-bas »** (actes de la conférence paru en avril 2022 en français et en portugais) et le lancement d'un **conseil consultatif** réunissant les Français, les étrangers européens UE et les étrangers non-Européens dans ce que nous appelons la **Compagnie des Hôtes de la Région RUrbaine Grenobloise**, une tentative pour donner forme à ce que pourrait être cette démocratie multi-éthnique qui est plus que jamais impérative dans nos pays de plus en plus fragmentés. [18]

5.7 La mise en œuvre du programme de refacturation de l'ODTI

5.70 Outre la restructuration de nos activités, l'extension de nos locaux, le réaménagement espéré et la sécurisation de l'espace public abandonné jusqu'ici aux mafieux par les autorités, **l'année 2022 a été consacrée à la réorganisation totale des moyens humains de l'entreprise associative ODTI.** Les années 2021-2022 ont donné lieu à plusieurs ruptures conventionnelles, à la mise à la retraite du cadre psychologue ainsi qu'à l'organisation de quelques recrutements.

En 2022, nous avons procédé à une refacturation du fonctionnement de l'ODTI et en 2023 nous procéderons à des recrutements plus significatifs de notre personnel salarié et bénévole si nous arrivons à mobiliser des crédits et surtout si nous sommes en mesure de réduire certaines dépenses (une dépense que l'on ne fait pas étant une ressource nouvelle).

A ce jour, **trois sas d'entrée dans notre communauté-territoire-tremplin permettent un fort arrimage des populations reçues, des dynamiques d'intégration et une contribution à la construction d'une société démocratique multiethnique dans la Métropole (création de la Compagnie des Hôtes) :**

- le sas juridique des droits et devoirs (2 700 personnes accueillies par an),
- le sas du logement (200 personnes accueillies par an)
- le sas de la formation et des ateliers socio-linguistiques (190 personnes accueillies par an).

---

15 - Face aux silences de la DDETS en octobre 2022 nous avons lancé un recours auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs CADA qui nous a donné raison en décembre 2022 (accès à la répartition des crédits du BOP 177 entre les bénéficiaires gestionnaires de CHRS, accès aux comptes de ces bénéficiaires puisqu'ils reçoivent des crédits publics). Il faudrait que la DDETS mette en œuvre ces dispositions afin que l'ensemble du milieu professionnel dispose des informations pour construire collectivement une stratégie d'hébergement digne de ce nom.

16 - Le 10 août 2021, l'ODTI a remis à la DDETS et aux divers établissements un document intitulé : **« Proposition de l'entreprise associative ODTI pour le plan départemental isérois du logement 2022-2024** ». 40 p. Ce document n'a donné lieu à aucun commentaire des autorités et des partenaires associatifs.

17 - DDETS ATTAL Jenny (21/12/2021).- **Trajectoire 2022-2024** – Suite de la démarche

18 - MOUNK Yascha (2022).- **La grande expérience. Les démocraties à l'épreuve de la diversité.** L'Observatoire.

Tous ces sas et tous les autres services de l'ODTI doivent **repenser leur système d'accueil** (suppression de l'accueil centralisé) **et de communication ce qui est en cours avec un informaticien recruté en mai 2022 pour être responsable des données numériques sur le site**. En effet l'accueil et la communication de l'ODTI est d'un autre temps. Il doit être modernisé (numérique) et il doit être pris en charge au niveau de chaque sas et de chaque service.

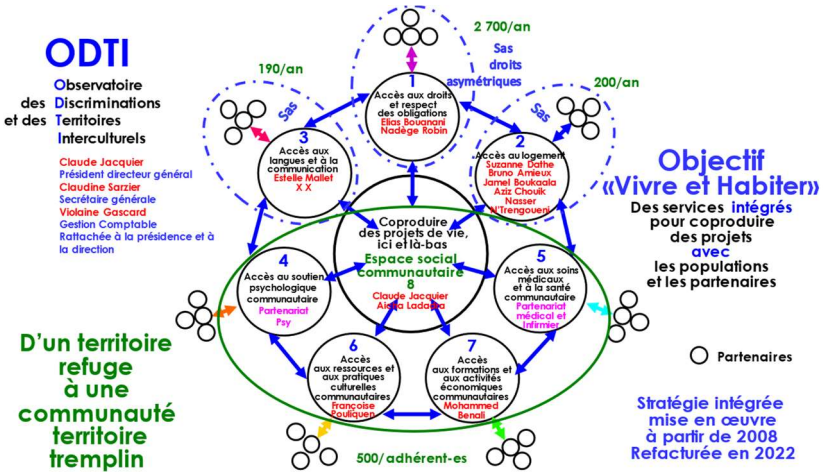

5.71 Le sas du service juridique de l'ODTI (voir rapport particulier en annexe).

L'accès aux droits et aux devoirs des populations migrantes est **le sas des droits asymétriques des rapports sociaux, au cœur de la construction de sociétés multiethniques démocratiques modernes.** L'enjeu en ce secteur est, outre l'amélioration des conditions juridiques et statutaires des résidents, d'en faire des citoyens à part entière, soucieux de leurs droits et de leurs devoirs comme toutes personnes présentes dans un pays européen. La situation en Ukraine et les risques d'une dérive sur l'Est de l'Europe montrent où se situent les enjeux. Paradoxalement peu de réfugiés ukrainiens ont sollicité nos services, sans doute qu'ils ont bénéficié contrairement aux autres réfugiés d'un régime de faveur. Ces droits et ces devoirs de la citoyenneté française et européenne se construisent à partir des divers domaines que nous avons identifiés précédemment à partir du recensement des divers titres de séjour.

La pratique clinique du droit telle que la met en œuvre l'ODTI à partir des permanences quinzomadaires (2 700 consultations, formations et recours par an), grâce à un partenariat dynamique avec l'Université de Grenoble (Master Clinique du droit) et auprès des partenaires sociaux ainsi que grâce à des recours en justice par voie d'avocat en cas de discriminations évidentes, permet à l'entreprise associative ODTI d'être particulièrement affûtée pour garantir une qualité de service à nos résidents permanents et aux publics adhérents. Un atelier de refacturation de ce secteur a été confié aux juristes et aux stagiaires de l'ODTI qui a commencé par la réinstallation des services au 3 place Edmond Arnaud. Le service juridique devra mieux organiser l'accueil des populations en demande en créant un espace protégé (une véranda) sur la place à l'entrée des locaux. Par ailleurs et surtout, le service juridique a réussi à faire labeliser Qualiopi ses formations ce qui doit permettre d'avoir accès à de nouvelles ressources financières au moment où les dotations BOP 104 sont fléchissantes.

5.72 Le sas des services du logement (voir rapports particuliers gestion locative et maintenance)

L'accès à diverses formes de logement et à la construction d'une stratégie du vivre et de l'habiter. Le secteur du logement est le vecteur des ressources financières de l'établissement : à préserver et à renforcer.

- L'ODTI cherche depuis longtemps à consolider l'ensemble de son service social logement car il est important de rappeler que ce secteur assure, comme le montre les tableaux analytiques ci-dessous que nous réactualisons chaque année, **plus de 80% des ressources de l'entreprise associative** et cela grâce **au système des conventions de gestion à redevance passé avec les bailleurs** qui, outre le fait qu'elles assurent au bailleur une juste rémunération de ses facteurs de production, autorise au gestionnaire un financement équilibré des divers services nécessaires en appui des résidents. Ce secteur du logement permet ensuite aux résidents de pouvoir accéder aux diverses composantes de la filière logement placées par les bailleurs dans les mains du gestionnaire ODTI (résidence sociale, résidence hôtelière, logements dans le diffus) ou gérées par les bailleurs.

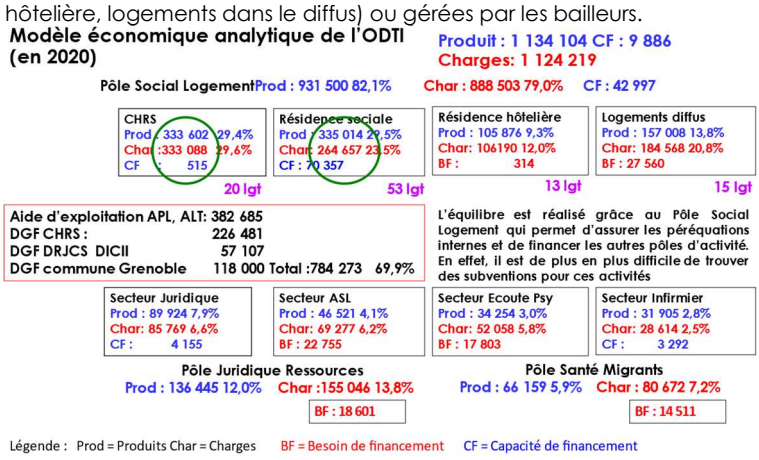

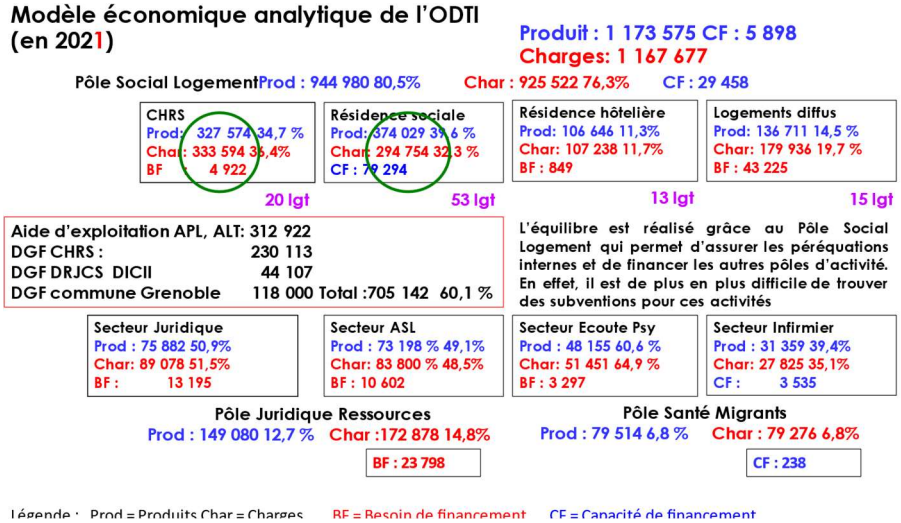

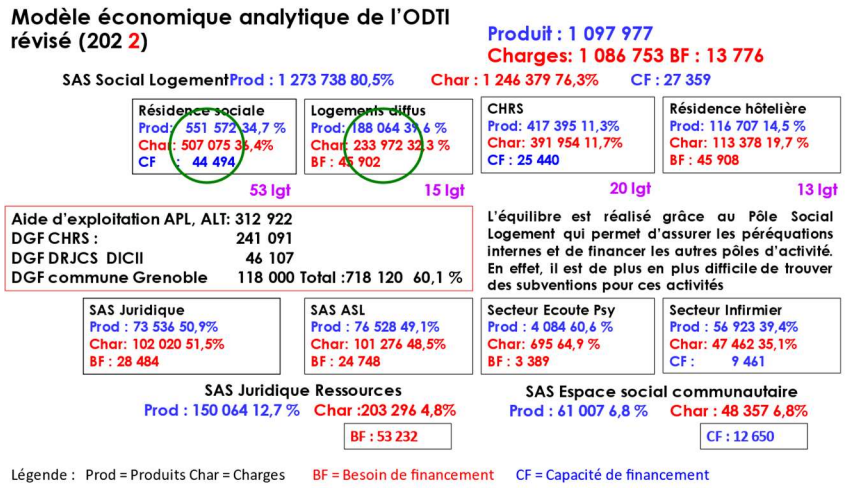

- **Ce service social logement est à affiner, à refacturer et à renforcer.** Toutes les composantes de ce pôle social sont à recalibrer.
  Le CHRS est la clé de ce sas. Il est partie intégrante de l'ODTI et plus particulièrement des activités de son Service Social Logement (SSL) et de l'Espace Social Communautaire que nous avons mis en place en septembre 2022 (voir l'organigramme ci-dessus). C'est ce qui fait son efficacité dans la poursuite de l'objectif apparemment simple qu'il affiche, à savoir, **«Vivre et Habiter»**, en mettant en œuvre une co-production des projets d'habitat et de vie avec les populations accueillies.
  Le CHRS est ainsi pleinement partie prenante de la chaine du logement mise en place par l'ODTI à l'intérieur de son offre d'habitat (CHRS, résidence sociale, résidence hôtelière, logements diffus en collocation) et en externe avec l'appui de divers partenaires dont des bailleurs sociaux. Pour son fonctionnement, il bénéficie des apports de tous les services créés au fil du temps dans le cadre de ce que nous appelons **l'approche intégrée communautaire** et les autres services que nous nous apprêtons à initier et dans le cadre du développement communautaire (voir schéma ci-dessus).
  Les vingt «places d'hébergement d'insertion» du CHRS de l'ODTI sont devenues, depuis 2004 (il y a 18 ans) lors de la transformation du Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) en Résidence Sociale, des **appartements individuels autonomes et non des places ou des lits.** Ils ont fait l'objet d'une **convention à redevance** entre l'Etat, le bailleur ACTIS et le gestionnaire ODTI. Ces appartements sont donc soumis à une redevance assimilable à un loyer, éligible à l'APL.
  En d'autres termes, **l'ODTI a anticipé nombre de mesures qui ont vu le jour depuis dans le monde de l'hébergement** (foyers soleil, intermédiation locative, logement accompagné, logement d'abord), tout simplement en exploitant une disposition existante tripartite, **la convention Etat-bailleur-gestionnaire pour les logements-foyers**, ce qui a conduit à considérablement abaisser le montant des loyers en pratiquant le modèle de la redevance et qui permet de dégager ainsi des ressources pour le gestionnaire afin de lui permettre d'offrir un panier de services nécessaires de qualité à ses résidents à l'heure où les dotations publiques pour le financement de ces services s'amenuisent d'année en année. Cette mesure a été appliquée aux 86 logements de la résidence sociale Nordine Hadj Amar, elle n'est malheureusement pas appliquée par le bailleur pour les 14 logements dans le diffus alors que c'est pour lui une obligation.

- Ainsi, grâce à cette convention à redevance, l'ODTI peut disposer de ressources lui permettant **de financer de multiples activités intégrées** favorisant l'accès de ses résidents à des activités de socialisation, à des formations et à diverses formes d'insertion socio-professionnelle cela en valorisant leurs richesses communautaires initiales. Cette forme de logement en convention à résidence devrait donc être appliquée aux 14 autres logements que l'ODTI a en gestion dans le

diffus en application des conventions signées pourtant avec ACTIS depuis le milieu des années 2000. Pour le moment, le bailleur refuse illégalement d'appliquer cette disposition. Pour peu que l'ODTI réussisse à élargir son patrimoine-logement à redevance auprès des bailleurs (recherche de 50 logements nouveaux, soit une augmentation de 50% du parc aujourd'hui en gestion), l'entreprise associative pourrait disposer de de l'ordre de 150 000 euros de ressources disponibles lui permettant de financer **un large éventail d'activités permettant de valoriser les ressources humaines des personnes accueillies et les faire accéder à de belles réussites professionnelles**.

- Il est nécessaire **de doter l'ODTI de moyens propres d'intervention pour la maintenance de ses bâtiments et de ses services**. Nous l'avons vu dans le secteur de la téléphonie et de l'informatique dont nous avions cru bon d'externaliser les services que ce n'était pas de bonne méthode. En ce début d'année, nous avons su saisir l'opportunité de l'arrivée d'un informaticien marocain très qualifié que nous avons aidé à obtenir un titre de séjour. Il couvre désormais une large plage de services en interne. Il conviendra de renforcer à l'avenir **le service entretien et maintenance en interne**, de le doter en compétences et avec l'extension souhaité de notre patrimoine (croissance de 50%), il faudra développer le secteur de la **maîtrise d'œuvre et de la maitrise d'ouvrage** pour assurer d'autres missions. A la fin 2022 nous avons élaboré un dispositif **logement-école** pour permettre d'améliorer l'usage des logements par nos résidents. En effet, compte tenu du mésusage des logements, nous devons dépenser chaque année de l'ordre de 50 000 euros pour leur réfection. Les investissements faits dans ce secteur créent de la valeur ajoutée pour l'ensemble de l'entreprise mais ils correspondent à une destruction de valeur guère supportable par aailleurs..

- Dans les dernières années nous avons essayé de faire en sorte que notre bailleur principal ACTIS respecte les conventions signées avec son gestionnaire ODTI et ne nous fasse plus payer un loyer pour les logements en gestion mais une redevance qui devrait être moitié, voire deux-tiers moins élevée. Nous comprenons l'avantage que pourraient tirer de cette réduction les résidents, de manière directe, mais aussi de manière indirecte car elle nous permettrait en tant que gestionnaire de dégager des ressources supplémentaires pour financer les services nécessaires qui, chaque année, sont en défaut de financement public.

  L'équation simple peut être ainsi appliquée : **R + C + S = APL + Dpssc + Lr** où,
  - **R** est la redevance assimilable à un loyer correspondant au remboursement par le bailleur des emprunts, y compris les frais de gestion, les provisions pour remplacement des composants et la taxe sur le foncier bâti de chaque UH (Unité habitative).
  - **C** les charges de fonctionnement (eau, électricité, chauffage, etc.) de chaque UH,
  - **S** l'enveloppe du panier de services socio-éducatifs adaptés nécessaire à chaque résident,
  - **APL** l'aide personnelle au logement calculée sur le loyer conventionné (en l'occurrence la redevance) et sur les revenus et de la composition du ménage.
  - **Dpssc** diverses dotations publiques, sociales, solidaires et communautaires mobilisées par le gestionnaire
  - **Lr** le loyer chargé résiduel restant à la charge du locataire

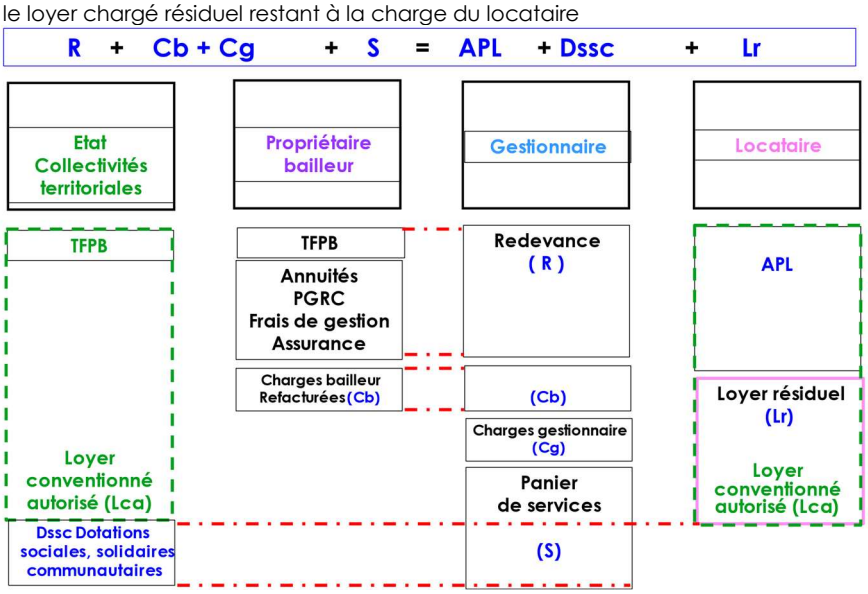

L'équilibre partenarial est défini par l'équation suivante : **la Redevance (R)**, plus les **Charges du propriétaire bailleur (Cb)**, plus les **Charges du gestionnaire (Cg)**, plus le **Panier de Services (S)** nécessaires à la stratégie d'intégration sociale, économique, environnementale et culturelle des populations accueillies (comme nous l'avons souligné au point ci-dessus et le reprendrons plus loin) doivent être équilibrées par **les aides locatives (APL, AL), le loyer résiduel (Lr)** payé par le locataire et calculé en rapport au **loyer conventionné autorisé (Lca)** (soit Lr = Lca - APL,AL) auxquelles sont ajoutées **les dotations sociales, solidaires et communautaires (Dssc)** négociées auprès du gestionnaire, des divers services et partenaires dans la perspective de réussir la meilleure intégration des personnes.

Le tribunal judiciaire de Grenoble a validé en 2021 cet accord avec notre bailleur ACTIS sur un des logements dans le diffus pour lequel nous étions en procédure de recours judiciaire. Nous espérons étendre cette réponse aux 14 autres logements diffus en notre gestion. Il serait possible,

si l'Etat local prenait fait et cause pour cette approche, de négocier ce principe pour tous les centres d'hébergement avec les bailleurs de la Métropole. Entre 500 et 1000 logements serait mobilisables dans un premier temps, au tarif d'une redevance. Les avantages pour le secteur de l'hébergement dans l'Isère et en France seraient conséquents. Un atelier a été confié aux ressources humaines de l'ODTI et nous sommes prêts à coopérer avec les services de la DDETS pour aboutir à un tel résultat si celle-ci manifeste enfin son intérêt bien compris de coopérer avec nous.

5.73 Le sas du service socio-linguistique (voir rapport particulier en annexe).

L'accès aux passeports de la langue. Ce chantier en plein développement, comme passeport de l'intégration, doit permettre l'accès des populations résidentes à l'apprentissage des langues. L'ODTI a contribué au financement d'un actif secteur des ASL (190 apprenants en année normale) qui doit permettre d'apporter un meilleur appui aux résidents. La refacturation des anciens locaux du 42 rue Très-Cloîtres qui s'est achevé en mars 2022 et l'ouverture de nouveaux locaux à l'automne 2021 au 3 place Edmond Arnaud permettant la création d'un **atelier cuisine, un art majeur** couplé à un **atelier socio-linguistique** intitulé : **«Langues gourmandes»** confortera ce dispositif. L'objectif est de valoriser en les combinant les cinq sens avec la parole et l'écrit et cela dans toutes les langues. Il est possible d'envisager d'autres couplages de cette nature avec l'apprentissage des langues en lien avec **la musique (l'art choral)** ou comme des couplages avec **la comptabilité-gestion, les mathématiques, l'informatique** et les nouvelles technologies de **l'information et de la communication** (NTIC)ou encore **l'intelligence artificielle (IA).** Un atelier de refacturation de ce service a été confié au personnel des ASL salariés, bénévoles et travailleurs-pairs.

5.74 Le service soutien psychologique communautaire : une refacturation en cours. Le secteur de l'écoute psychologique est de plus en plus amené à se développer notamment auprès des populations migrantes accueillies dans notre établissement, dans nos logements et dans nos services car elles sont de plus en plus exposées aux tensions et aux conflits ainsi que soumis aux plus grandes asymétries des relations entre les pays et les populations qui structurent les rapports frontaliers. La vie des migrants est de plus en plus exposée aux stress et aux troubles traumatiques et post-traumatiques liés aux conflits armés et aux trafics d'êtres humains, de drogues, d'armes, etc. A Grenoble et à l'ODTI ces populations subissent la violence des mafieux et des trafiquants de drogues au quotidien et jusqu'à présent nous ne pouvons pas dire que les autorités s'en soient vraiment souciées. Pour certaines les réactions de violence peuvent aller jusqu'à l'agression des autres résidents ou des personnels.

Jusqu'ici l'ODTI s'était doté **d'un psychologue arabisant** et d'une **infirmière** dispensant de premiers soins («bobologie») ceci en complément d'un centre de santé de l'AGECSA et d'infirmiers libéraux. L'année 2020, et plus encore l'année 2021, a marqué un tournant dans ce secteur avec **la substitution d'un secrétariat socio-médical** à l'infirmerie (le poste d'infirmier de l'ODTI n'étant plus assez attractif professionnellement) et le départ à la retraite du psychologue (fin 2021) celui-ci n'étant plus véritablement au service des résidents mais ayant quasiment une clientèle extérieure.
Il nous faut inventer **une autre approche clinique des populations migrantes** en partenariat ainsi que de tout ce qui constitue ce monde de fragilités (STTPT). C'est l'objet d'un des ateliers de refacturation confié au psychologue avant son départ et qu'il devait mettre en œuvre avec des partenaires spécialistes de la clinique. Il semble que cet enjeu ait été délaissé par les professionnels de la santé mentale et par l'ARS. Nous l'avons constaté au cours de la pandémie. Comme nous l'avions proposé à l'ARS en 2018, les populations migrantes pourraient offrir un chantier clinique extraordinaire et les quelques 3 000 personnes que nous recevons par an, 60 nationalités aux parcours chahutés, pourraient offrir de belles perspectives de recherches pratiques qui pourraient intéresser des professionnels de ce secteur comme il en est dans nos trois sas (secteur juridique, logement, formation ASL). C'est à nouveau cette proposition que nous avons formulée auprès de l'ARS en 2022-2023.

Un autre tournant est survenu avec le départ de l'éducateur spécialisé (rupture conventionnelle en novembre 2021). De plus en plus en décalage avec ce qui aurait dû être l'orientation de l'entreprise associative (approche intégrée, volonté de mise en place d'approches communautaires), il était de plus en plus difficile d'innover en ce domaine avec lui. Nous sommes arrivés au point où il faut faire appel à des professionnels qui relèvent plutôt de **la psychothérapie institutionnelle et communautaire** en nous inspirant des pratiques de Saint Alban (François Tosquelles, Frantz Fanon), de la clinique de La Borde (Jean Oury) ou encore des praticiens des pédagogies institutionnelles actives (Célestin Freinet, Fernand Deligny, Fernand Oury) ou qui relèvent des recherches anthropologiques (Augustin Berque, Philippe Descola). Comme le disait ces cliniciens, pour soigner le malade, il faut avant tout soigner l'hôpital. «Un établissement est un organisme malade qu'il faut constamment soigner si on veut soigner les patients ».[19] Qui sont aujourd'hui les soignants ? Toutes celles et tous ceux qui travaillent et vivent au sein de l'institution et qui contribuent à produire de la valeur ajoutée réalisable et soutenable.

Nous sommes arrivés au point de notre développement où il faut faire appel sans doute à des professionnels qui relèvent plus que jamais de ces secteurs. La vie des migrants est de plus en plus exposée aux stress et aux troubles traumatiques et post-traumatiques liés aux conflits armés et aux trafics d'armes, de drogues, d'êtres humains, de changements climatiques, etc. Il y a là certaines formes d'aliénation que notre asile ODTI ne peut ignorer. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte, **c'est un effet de la mondialisation**. **C'est un secteur d'innovation dont doit se doter cette communauté-territoire-tremplin** que nous construisons à Très-Cloîtres.

19 - SIMON Herman (1929**).- Aktivere Krandenbehandlung in der Irrenastalt (Une thérapeutique plus active à l'asile)**

5.75 Les services de l'accès aux soins médicaux et à la santé communautaire en articulation avec la diététique, l'alimentation et le sport : un chantier à repenser.

Longtemps l'ODTI a distribué des aides monétaires alimentaires à ses résidents du CHRS, des aides qui étaient assez systématiquement détournées de leur usage. Nous y avons renoncé d'autant qu'il s'agissait pour les éducateurs spécialisés de négocier une sorte de tranquillité qui n'avait rien de satisfaisant.

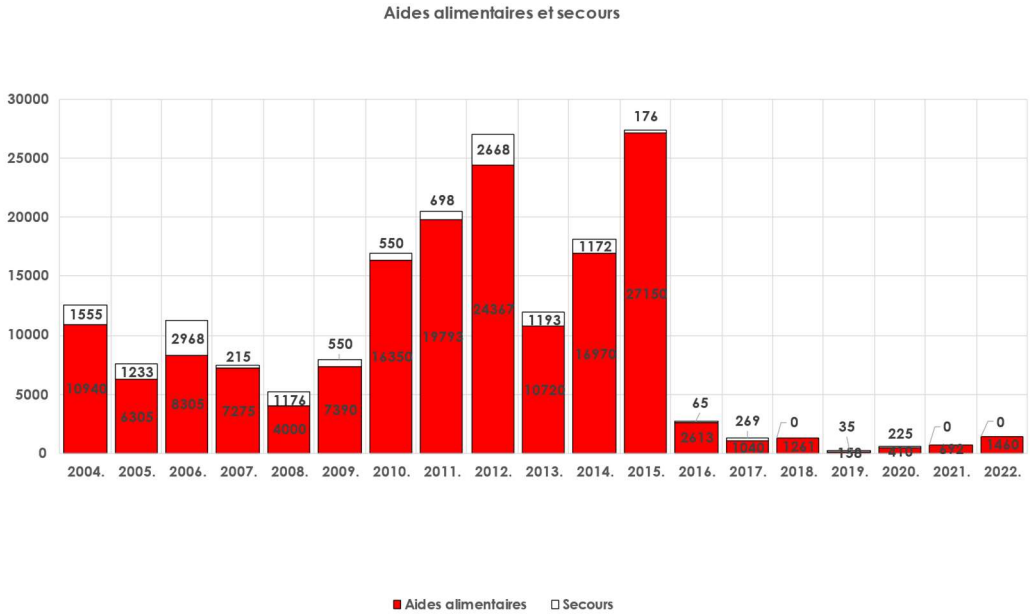

Dans un premier temps nous avons supprimés ces aides et remplacées par des paniers repas de la Banque Alimentaire distribués tous les 15 jours, à la demande des résidents, complétés par les Resto du cœur et par des chèques services. A nouveau ces dispositions ont été remises en question par les résidents eux-mêmes et il a fallu inventer autre chose.

Au cours de l'année 2022 avec l'installation d'un atelier d'insertion sous forme de cuisine «Langues Gourmandes», il était envisageable de mettre sur pied **une organisation alimentaire communautaire** qui pourrait assurer certaines prestations en lien avec l'hygiène et la santé alimentaire.
Des ateliers de diététique ont été mis en place. Cette organisation pourrait être renforcée par le partenariat que l'ODTI a commencé à établi en ce domaine avec les restaurants et les grandes surfaces (récupération d'invendus et en dépassement). En la matière et compte tenu des circonstances, il convient de **redonner tout son lustre à l'art de la cuisine**, qui est **un art majeur, le seul à mobiliser conjointement les cinq sens et qui, en plus, met en acte la parole et l'écrit**. C'est un art qui est aussi au cœur de l'acte maternel que nous cherchons à valoriser à l'ODTI : nourrir le ventre par les nourritures terrestres et l'esprit par des paroles qui réchauffent le cœur. L'acte de nourrir, et ceci de manière équilibrée, est un acte soignant. Il y a certainement à travailler **les relations genrées entre les professionnel-les et les populations migrantes** que nous accueillons. Il y a aussi sans doute une approche clinique et technique à mettre en œuvre dans la relation que l'ODTI a construite depuis plusieurs années avec les médecins du quartier, les infirmiers libéraux, le centre de santé de la rue Très-Cloîtres, le réseau des psychologues et des psychiatres. Cette dimension psycho-sanitaire et de soin rentre en relation avec les approches corporelles (soins du corps, luttes contre les addictions, lutte contre l'obésité, problèmes cardio-vasculaires, diabète, problèmes oculaires) et les activités sportives ainsi qu'avec tout l'éventail des activités manuelles et ce que l'on appelle **les savoirs de la main et l'art de la monstration.**

L'ODTI dispose désormais de deux cuisines : **une au 3 place Edmond Arnaud, la cuisine Langue Gourmande et une au 42 rue Très Cloîtres,** toutes deux articulées **aux ateliers socio-linguistiques** ce qui multiplie les possibilités de mettre en œuvre **des activités en valorisant la base communautaire qui est au centre de la pratique de la langue.**

En parallèle, à la fin de l'année, est apparu la nécessité de mettre en place des ateliers visant une meilleure maitrise par les résidents de la vie dans leur logement, dans la résidence et dans le quartier. Nous sommes en train de concevoir **un dispositif « logement-école »** qui devrait conduire nos résidents à mieux utiliser et à mieux entretenir leurs logements ceci afin de réduire les coûts annuels d'usage des locaux et les coûts de réparation qui s'établissent en moyenne dans notre budget annuel de 40 à 50 000 euros par an.

Enfin, il faut désormais mobiliser au mieux les ressources des loyers, des redevances et des aides locatives d'un volume suffisant. Cela suppose de disposer dans le patrimoine du gestionnaire, des logements à loyers, ou à redevances assimilables à des loyers, éligibles aux aides locatives, notamment l'APL, et non des places ou des lits d'hébergement que la CAF refusera un jour comme elle le fait dans quasiment tous les autres départements. C'est ce que nous avons mis en œuvre depuis 2004. En outre, c'est la condition sine qua non pour assurer l'équilibre financier de chacun des services intégrés, pourtant si nécessaires, que nous avons présentés ci-dessus.

Dernière mais non ultime initiative, nous tentons d'installer des **pratiques jardinières** sur la place Edmond Arnaud afin de réapprendre ou d'apprendre ce que peut être la culture d'un potager ou d'un verger

comme acte ancestral de réappropriation de la nature et de resocialisation. Les aménagements réalisés sur la place Edmond Arnaud par la commune et la Métropole avec des financements étatiques n'ayant aucunement tenu compte de nos souhaits, il nous faut désormais nous-mêmes en tant qu'institution nous réapproprier cet espace en espérant bénéficier d'un bail emphytéotique et de réaliser sa résidentialisation nous permettant de lutter efficacement contre les occupations mafieuses.

5.76 Accès aux ressources et aux pratiques culturelles communautaires : les populations migrantes et les diasporas, les richesses négligées de nos sociétés régressives.

Un lien important est établi avec les assistantes sociales de secteur qui accompagnent encore les personnes orientées vers notre établissement. Ce lien permet tout d'abord de mieux comprendre et appréhender le parcours de vie des personnes en amont de leur entrée dans le sas du service logement de l'ODTI (CHRS, RS). De plus, un rendez-vous tripartite est réalisé suite à l'entrée des personnes au sein du CHRS afin de signifier à ces personnes le passage de relais entre leur assistante sociale de secteur et l'organisatrice sociale communautaire de l'ODTI. En effet, curieusement, suite à leur entrée au CHRS, les résidents ne disposent plus de suivi social sectorisé alors que c'est toujours le cas pour une personne qui intègre la résidence sociale. Ce travail est donc réalisé par leur référent social au sein de l'ODTI en collaboration avec l'ensemble des salariés de l'ODTI et tous les partenaires extérieurs. Désormais, depuis septembre 2022, tout cela est placé sous la responsabilité de l'Espace Social Communautaire et directement placé sous la responsabilité du président directeur général.

L'objectif doit être de renforcer le suivi social de ces résidents **en substituant aux approches procédurales** (intervention sociale d'aide à la personne ISAP, intervention sociale d'intérêt collectif ISIC) qui sont souvent le propre du travail social des **approches plus processuelles** en lien avec les communautés d'appartenances afin de mettre en œuvre des formes de travail, d'organisation et de développement en lien avec ces populations qui reposent sur leurs diasporas et leurs structures communautaires, tant au pays qu'ici dans la région rurbaine grenobloise. **L'objectif majeur est de viser leur resocialisation.** De telles initiatives peuvent contribuer à conforter la communauté-territoire tremplin que nous avons entrepris de créer il y a quelques années. Celle-ci viendrait en appui de la compagnie des hôtes de la région rurbaine grenobloise qu'il serait nécessaire de construire dans la métropole et la région rurbaine et qui regrouperait, en une assemblée innovante, et à parts égales, bien évidemment mixte, les populations gaulo-dauphinoises, les populations étrangères européennes et les populations étrangères non européennes qui **toutes sont inscrites sur les rôles des contributions fiscales et participent à la création et de la réalisation de la valeur ajoutée soutenable dans ce territoire.** [20]

Dans un premier temps nous devons mettre en place des **ateliers de resocialisation** dans une sorte de propédeutique de la formation et à l'insertion professionnelle, un peu dans l'esprit de « Langues gourmandes » et des activités diététiques. Nous avons dressé une liste non exhaustive de **ces ateliers «thérapeutiques» cliniques** possibles qui doivent trouver leurs lieux et leurs gens (public, professionnels salariés, bénévoles, travailleurs pairs).

- Pratiques théâtrales (Claudine Sarzier, Nacer Djemaï dans la grande tradition de ceux qui ont été reçus et hébergés à l'ODTI Kateb Yacine, Mohammed Fellag)
- Pratiques musicales de diverses origines (en lien avec le CIMN, Souillot et la Fabrique Opéra, Gospel Institut). Le chant choral, une manière d'apprendre la langue et les langues. Création d'une chorale ODTI ou du quartier.
- Pratiques poétiques
- Pratiques du tissage (acheter métier à tisser) et de la confection
- Pratique de la poterie et de la céramique.
- Art-thérapie
- Menuiserie, ébénisterie, tournage, design, recyclage du bois (voir Box Furniture de Louise Brigham 1909).
- Potager-verger (plantations pommes de terre, les trois sœurs des indiens d'Amérique : maïs, haricots, courge, gombo,
- Poulailler
- Atelier de réparation électro-ménager, informatique, vélo, serrurerie • Etc.

5.77 Accès aux formations et aux activités économiques communautaires. Pôle formation, création d'activités et d'emplois.

Ce chantier, l'ODTI doit se le réapproprier avec la création de la DDETS car il est avec le juridique, le logement, les formations linguistiques, la source de son existence au moment de sa création avec l'immigration de travail. Il est aujourd'hui la condition sine qua non d'une politique d'intégration en France et dans les pays européens pour les populations disposant de titres de séjour ad hoc ou avec celles et ceux qui seraient débouté-es mais à qui seraient données les conditions constructives de se réinstaller au pays (formation professionnelle) au lieu de les laisser dans les mains des mafieux. Au cours des années 2020-2021, l'ODTI a consolidé ses multiples partenariats existants, notamment avec le groupe Oiseau bleu et plus particulièrement avec VIAE38 qui dispose de conseillers emploi en mesure d'accompagner les publics qui en sont éloignés et qui sont hébergés à l'ODTI. Des échanges réguliers

20 - Dans la commune de Grenoble, on estime que ces populations en âge de voter inscrites sur les rôles des contributions et qui établissent chaque année leur déclaration d'impôts représentent de l'ordre de 125 000 personnes contre 86 000 inscrites seulement sur les listes électorales, électrices et éligibles. La déperdition citoyenne est considérable à l'heure où l'abstention est au plus haut (50 600 abstentionnistes 57,8 % d'abstention rapportés aux 86 000 inscrits. 42,2% de participation par rapport aux inscrits, 29,5% de participation par rapport aux inscrits sur les rôles des contributions. Il est temps de penser au renouvellement des forces socio-démo-politiques (démocratie dans les sociétés multi-ethniques. voir Yascha Mounk). L'ODTI et sa communauté territoire tremplin peuvent y contribuer à leur mesure en mobilisant les migrants de différents pays dans leurs pays eux-mêmes (voir la communauté soudanaise en fait du Darfour à la frontière du Tchad, voir les communautés du Constantinois, les chibanis, voir les communautés afghanes ou congolaises).

ont lieu afin de faire le point sur les démarches d'insertion professionnelle de nos résidents. L'éducateur a participé à la commission mensuelle (Instance SDF) d'entrée dans le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Il faut explorer les conditions d'empowerment des populations migrantes et cela bien plus que cela a été fait jusqu'ici notamment en évaluant sérieusement ce qui s'est fait. Il faut certainement accorder un peu plus d'attention au développement des **nouvelles formes d'économie**, d'activité et de travail (économies de service, numérique, immatérielle, circulaire, coopérative, collaborative, partagée, e-économie, etc.) qui font appel non seulement aux acteurs producteurs **mais aussi aux consommateurs**, femmes et hommes, qui jouent un rôle de plus en plus important dans la co-création de valeurs ajoutées soutenables. D'autres formes d'empowerment sont donc en émergence dans une sorte d'orthogonalité avec les anciens rapports de pouvoir et en ne se circonscrivant plus aux seuls domaines traditionnels qui les ont vues émerger jusqu'ici, mais bien à leurs **frontières.** Les gens ne sont plus dans l'approche binaire du «ou» (A, A ou B) vers laquelle les a conduits une certaine logique cartésienne, ils sont désormais dans le «et/ou» (A et/ou B), dans le «et/et» (A et B) associant les contraires, voire dans des structurations et des combinatoires plus complexes. 21 Voir le texte en annexe.

Il serait possible de créer désormais **des ateliers de formation professionnelle** dans divers domaines en lien avec les ASL et avec l'Institut des Métiers Professionnels :

- partenariats dans le secteur des services (restauration, hôtellerie, expérience réalisée à la Russie et la Chine par le groupe Bocuse à notre initiative (voir infra en annexe) et qu'il serait possible de reproduire en Afrique ou ailleurs dans le monde
- comptabilité-gestion, un domaine d'une grande insuffisance en France qui permettrait un accès aux langues à partir du maniement des notions et des concepts comptables.
- un partenariat pourrait être envisagé dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation et dans les services à la personne.
- un atelier de formation aux nouvelles technologies d'information et de communication (Mohammed Benali)
- un partenariat est en cours d'élaboration avec l'IMT et avec AFPA.

5.78 L'espace social communautaire.

Lors de la transformation de Foyer de travailleurs Migrants (FTM) en Résidence Sociale (2004), puis sa période de redressement judiciaire (2007-2019) pour faire face aux sureffectifs (réduction des deux tiers de son personnel, dette de 535 000 euros à rembourser seul), l'ODTI a mis en place **une stratégie intégrée de développement**. Le souhait était alors, à ce moment-là, d'aller plus loin en appliquant des méthodes mises en œuvre ailleurs en matière de **stratégie de développement communautaire**, mais les réticences bureaucratiques françaises furent toujours, particulièrement et imbécilement virulentes en ce domaine. Désormais nous pouvons heureusement dépasser ces frilosités ! 22 Dans cette voie, nous espérons mettre sur pied une sorte **d'université ouverte** assurant la promotion d'un large éventail de populations migrantes au sein d'une communauté-territoire-tremplin. Nous avons dans nos murs les futurs Einstein, Picasso et Marie Sklodowska-Curie comme nous avons déjà accueilli Kateb Yacine, Mohammed Fellag, Nacer Djemai, etc.

Ils ont participé à la communauté -territoire-tremplin

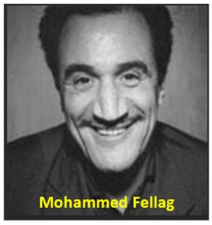

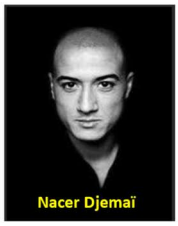

En 2022 (septembre), nous avons mis en place **l'espace social communautaire** sous la responsabilité du président directeur général (architecte, économiste et anthropologue du développement), avec l'appui du cadre juriste et en promouvant une salariée de l'ODTI qui en a d'ores et déjà les qualifications, au poste de monitrice éducatrice et qui fait fonction d'éducatrice spécialisée comme cela se passe de plus en plus dans de nombreuses institutions semblables à la nôtre qui ne peuvent plus faire face aux exigences professionnelles et financières de leurs éducateurs, par ailleurs en grave crise de sens. Cet espace social communautaire a pour ambition de s'articuler à tous les autres services de l'entreprise ODTI. D'autres professionnel-les pourraient venir en compléments (embauches, prestations extérieures) :

---

21 - BERQUE Augustin (2014), **Poétique de la terre. Histoire naturelle et histoire humaine, essai de mésologie**, Belin
BERQUE Augustin (2015), **Histoire naturelle et histoire humaine,** entretien Esprit n° 413, Mars-Avril, pp. 185-192

22 - JACQUIER Claude (1991).- **Voyage dans dix quartiers européens en crise**.- L'Harmattan.
JACQUIER Claude (1993).- **Les quartiers américains, rêve et cauchemar. Le développement communautaire et la revitalisation des quartiers aux Etats-Unis**. L'Harmattan.
JACQUIER Claude (2011).- **Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui** ?.- Vie sociale, ID : 10670/1.nt7bmr.
JACQUIER Claude (2015).- **Empowerment, mythe et réalité. Chronique raisonnée d'un itinéraire rurbain communautaire.**- Revue électronique Forum.

psychologue ou psychiatres, autres moniteurs-éducateurs. Dans l'idéal et en fonction des opportunités nous pourrions faire appel à un **éducateur-spécialisé arabisant ayant les compétences de psychothérapeute** et qui pourrait assurer un jour les responsabilités de direction comme dans une clinique classique (voir les pratiques de la clinique de La Borde de thérapie institutionnelle ou communautaire ou la thérapie communautaire intégrative systémique d'inspiration brésilienne). **Le service gestion** (service gestion comptable et financière, service gestion locative) est totalement articulé à cet espace social communautaire et il aura **une mission évaluatrice des résultats et programmatrice des performances**.

Un lien important est établi avec les assistantes sociales de secteur qui accompagnent les personnes orientées. Ce lien permet tout d'abord de mieux comprendre et appréhender le parcours de vie des personnes en amont de leur entrée au CHRS de l'ODTI. De plus, un rendez-vous tripartite est réalisé suite à l'entrée des personnes au sein du CHRS afin de signifier à ces personnes le passage de relais entre leur assistante sociale de secteur et le secteur éducatif de l'ODTI. En effet, curieusement, suite à leur entrée au CHRS, les résidents ne disposent plus de suivi social sectorisé alors que c'est toujours le cas pour une personne qui intègre la résidence sociale. Ce travail est donc réalisé par leur référent social au sein de l'ODTI en collaboration avec l'ensemble des salariés de l'ODTI et tous les partenaires extérieurs. L'objectif serait de renforcer le suivi social de ces résidents **en complétant les approches procédurales** (intervention sociale d'aide à la personne ISAP, intervention sociale d'intérêt collectif ISIC) qui sont souvent le propre du travail social **par des approches plus processuelle en lien avec les communautés d'appartenances** et de mettre en œuvre des formes de travail, d'organisation et de développement en lien avec eux reposant sur leurs diasporas et leurs structures communautaires au pays et ici dans la région rurbaine grenobloise. De telles initiatives contribueraient à conforter **la communauté-territoire tremplin** que nous avons entrepris de créer il y a quelques années. Celle-ci viendrait en appui de la compagnie des hôtes de la région rurbaine grenobloise qu'il serait nécessaire de construire dans la métropole et la région rurbaine et qui regrouperait en une assemblée innovative à parts égales, bien évidemment genrée, les populations gaulo-dauphinoises, les populations étrangères européennes et les populations étrangères non européennes qui toutes **sont inscrites sur les rôles des contributions fiscales** et participent à **la création et de la réalisation de la valeur ajoutée soutenable de ce territoire**.

Cet espace social communautaire a été localisé dans la partie des communs au rez-de-chaussée et de la salle de réunion du 7 place Edmond Arnaud (en jaune sur le plan), jadis dédié, en 2004, aux résidents mais jamais à eux affectés en raison de la non-réalisation des locaux associatifs du 3 place Edmond Arnaud.

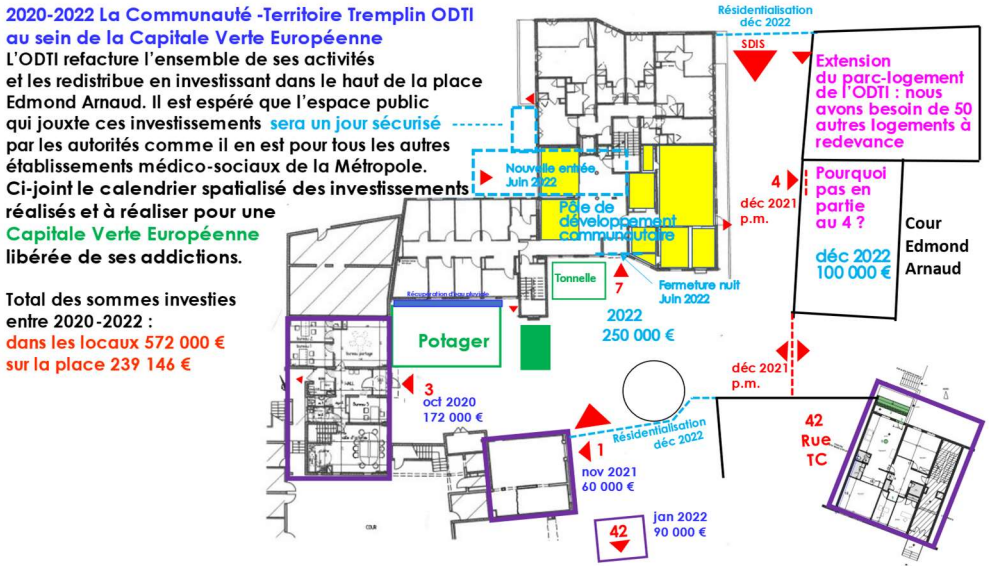

ANNEXES 1 : CATEGORIES DE TITRES DE SEJOUR (Art R 420-1 à R 426 -22

R421	
R421-01 à R421-06	**Etranger exerçant une activité salariée**
R421-01 à R421-03	Carte de séjour portant la mention salarié
R421-04 à R421-05	Carte de séjour temporaire
R421-06	
R421-07 à R421-10	**Etranger exerçant une activité non salariée**
R421-11 à R421-37	**Etranger bénéficiaire du « Passeport talent »**
R421-11 à R421-15	Dispositions communes
R421-16 à R421-25	Salariés qualifiés
R421-26 à R421-32	Chercheurs
R421-33 à R421-36	Création s »entreprise, projet innovant et investissement
R421-37	Membres de familles des étrangers titulaires de la carte de séjour Pluriannuelle et portant la mention « Passeport Talent »
R421-38 à R421-58	**Etranger effectuant un détachement temporaire intragroupe**
R421-38 à R421-50	Etranger résident hors de l'UE en ayant été admis dans un autre Etat-membre et membre de familles
R421-51 à R421-58	Etranger effectuant un stage dans un établissement ou une entreprise qui l'emploie
R421-59 à R421-60	**Etranger exerçant un emploi à caractère saisonnier.**
R422	
R422-1 à R422-13	**Titre de séjour pour motifs d'étude**
R422-01 à R422-06	Dispositions communes à la carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant-programme de mobilité »
R422-07	Etrangers étudiants en France
R422-08 à R422-11	Etrangers inscrits dans un programme de mobilité
R422-12 à R422-13	Etudiant ou chercheur étranger prolongeant son séjour ou revenant sur le territoire
R423	
R423-01 à R423-05	**Titre de séjour pour motif familial**
R423-01 à 423-02	Etranger conjoint d'un Français
R423-03	Etranger parent d'un Français
R423-04	Etranger autorisé à séjourner en France au titre du regroupement familial
R435-05	Etranger ayant des liens personnels et familiaux
R424	
R424-01 à R424-12	**Titres de séjour accordés aux bénéficiaires d'une protection internationale**
R424-01 à R424-06	Réfugiés
R424-07 à R424-12	Bénéficiaires de la protection subsidiaire
R425	
R425-01 à R425-14	**Titres de séjour pour motif humanitaire**
R425-01-R425-10	Etranger victime de traite humaine ou de proxénétisme ou engagé dans un parcours de sortie de la prostitution.
R425-11 à R425-14	Etrangers dont l'état de santé nécessite une prise en charge
R426	
R426-01 à R426-22	**Titres de séjour délivrés pour un autre motif**
R426-01	Etranger ayant un lien particulier avec la France
R426-02 à R426-03	Etranger retraité
R526-04 à R426-06	Etranger titulaire du statut de résident longue durée UE dans un autre pays membre de l'UE et membre de famille
R426-04 R426-05-	Etranger titulaire du statut de résident de longue durée UE dans autre Etat membre de l'Union européenne
R426-6	Conjoint et enfants de l'étranger titulaire du statut de résident longue durée UE
R426-07 à R426-08	Etranger justifiant d'une résidence régulière ininterrompue en France, d'un certain niveau de ressources et d'une assurance maladie
R466-09 à R426-22	Etranger séjournant temporairement sur le territoire français
R426-09 R426-12	Etranger effectuant une mission de volontariat en France
R426-13 R426-15	Etranger effectuant un séjour de jeune au pair
R426-16 R426-22	Etranger Stagiaire

ANEXES 2 : Quelles stratégies d'intégration pour nos sociétés métissées. [23]

1 - Au préalable, et puisqu'il est demandé de tracer des perspectives novatrices, il serait nécessaire de **faire une évaluation critique** de ce qu'ont été jusqu'ici et de ce que sont encore aujourd'hui **les stratégies d'intégration mises en œuvre dans nos sociétés de plus en plus métissées et cela dans divers domaines dont l'accès aux statuts, la formation linguistique et l'insertion socio-professionnelle** ?

Graphique 19 – Répartition des immigrés selon le lieu de naissance, 1968-2013

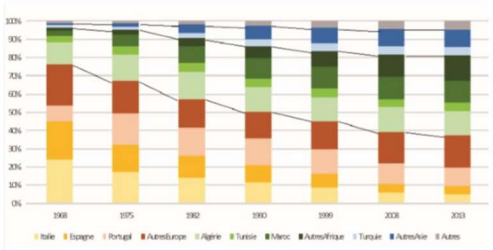

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2013, 37 % des immigrés sont nés en Europe, 44 % en Afrique, 14 % en Asie et 5 % dans un autre continent.

Source : Saphir 1968-2013, Insee

Graphique 11 – Évolution de la population d'immigrés selon le diplôme, 1975-2015 (en %)

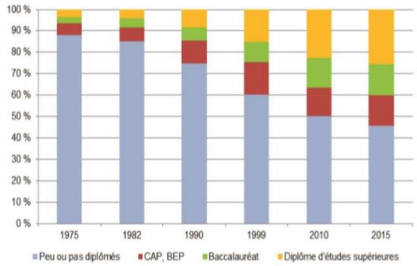

Champ : France métropolitaine, immigrés âgés de 15 ans ou plus (17 ans pour 1975) ayant terminé leurs études initiales.

Source : Insee, Saphir 1975-2015.

Dans le département de l'Isère et dans la région rurbaine grenobloise **quelles sont les institutions qui élaborent et mettent en œuvre ces stratégies** ? Quels sont les moyens budgétaires et humains qui leur sont consacrés annuellement ? A-t-on établi des comptes consolidés de ces pratiques qui permettraient de mieux appréhender les moyens mobilisés. Quelles sont les populations en situation de précarité qui bénéficient de ces dispositions ? Quelles sont celles qui en sont exclues ? Quels sont les dispositifs d'offres et la diversité de leurs caractéristiques ? Quels sont les résultats obtenus ? Quelles sont les innovations envisageables ? **N'est-il pas de bonne méthode pour élaborer de telles propositions d'établir un tel diagnostic ?**

2 - A l'heure de cette rupture qu'ont été la pandémie et ses modes de traitement, notamment la généralisation de ce qui était jusqu'ici une réponse impossible à savoir le confinement et le télétravail, il serait nécessaire de questionner plus largement ce que sont aujourd'hui les activités de socialisation qui peuvent être génératrices de valeurs ajoutées, les formations et les pratiques socio-professionnelles associées et notamment le travail et l'emploi qui pourraient offrir une perspective renouvelée aux populations migrantes et à celles qui sont les plus précarisées. A l'heure où, post-pandémie, nous devons redéfinir ce que doivent être la création et la réalisation de la valeur ajoutée soutenable tout au long des chaines de production et de circulation mondialisées des biens et services, il convient de définir ce que peut être la nouvelle place occupée par nombre de populations migrantes qui constituent surtout une richesse qui n'a pas été appréciée jusqu'ici à sa juste valeur, loin s'en faut.

3 - Une telle réflexion précisément à propos des populations en situation de précarité serait particulièrement pertinente à l'heure de la concomitance de multiples crises (énergétiques, climatiques, effondrement de la bio-diversité, sanitaire, etc.) qui rendent nécessaires la révision des paradigmes dominants. En particulier, puisque **le bouclage des cycles de production-consommation est devenu une nécessité impérieuse**, il faudrait sans doute re-questionner ces notions de richesse et les modalités de leur production. Ce travail avait été amorcé, il y a près de 30 ans au sein de l'Union européenne, par un groupe de travail auquel nous avions participé qui avait permis **d'identifier dix-sept gisements d'emplois à basses qualifications, faiblement ou non dé-localisables**. [24] Ces dix-sept gisements d'emplois avaient été regroupés en quatre secteurs, objets et sujets d'activités : **services liés à la vie quotidienne** (enfants, insertion des jeunes, personnes âgées, handicapés), **services liés à l'aménagement urbain** (économie d'énergie, transport, aménagement des espaces publics, services commerciaux), **services culturels et de loisirs** (maintenance du patrimoine, activités culturelles et sportives, restaurant, hôtellerie), **services liés à l'environnement** (prévention des risques, protection de l'air et de l'eau, protection des espaces naturels, gestion des ordures ménagères, etc.).

---

23 - MOUNK Yascha (2022).- **La grande expérience. Les démocraties à l'épreuve de la diversité.** L'Observatoire.

24 - COMMISSION EUROPEENNE (1995).- **Les initiatives de développement et d'emploi. Enquête dans l'Union européenne-** Document de travail des services de la Commission, SEC(95) 564. 122 p.

4 Un examen plus approfondi de ces gisements d'activités et d'emplois a montré qu'ils jouaient un rôle majeur en contribuant **au bouclage des cycles de production-reproduction socio-économique** que les sociétés de l'hémisphère Nord ont ouverts il y a deux siècles, en prélevant imprudemment et sans compter dans le stock de ressources existantes non reproductibles pour polluer l'environnement sans retenue. Une relecture de ce document quelques années plus tard montre ce qui était resté alors dans l'implicite. Les gisements d'emplois proposés dans ce document contribuent au bouclage des cycles ouverts dans le passé et ferment les chaînes de création de la valeur ajoutée pollueuses imprudemment ouvertes. Par ailleurs, ce sont des **activités non délocalisables** et mobilisant de **faibles ou moyennes qualifications**. Ce sont aussi des activités qui **articulent les différentes formes d'économies** (économie marchande, économie de redistribution, économie domestique, économie sociale, solidaire et communautaire, économie de braconnage) qu'il nous faut désormais. Enfin, ce sont des activités qui s'inscrivent précisément dans **les rapports de genre** en mettant en évidence la place essentielle tenue par les femmes dans nos sociétés aujourd'hui et notamment par les femmes migrantes. 25

Figure 1. Population immigrée en France métropolitaine et part des femmes depuis 1911

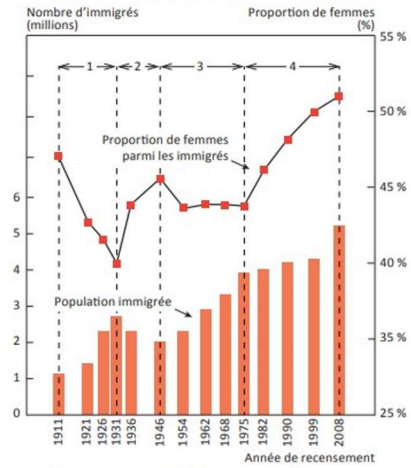

Source : Insee, recensements de la population de 1911 à 2008.
Extrait de : « fiche immigrée ». *France portrait social*, Insee, 2011.
Champ : France métropolitaine.
(C. Beauchemin, Population et Sociétés, no. 502, Ined, juillet-août 2013)

Figure 2. Part des femmes dans la population immigrée et fréquence des migrations féminines autonomes en 2008

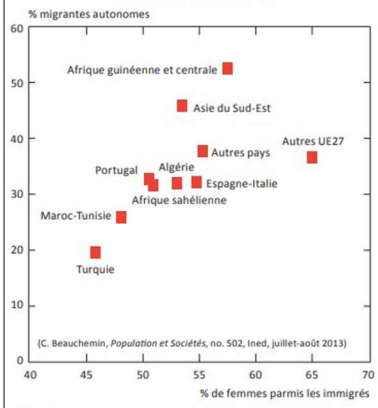

Source : Enquête *Trajectoires et Origines*, Ined-Insee, 2008.
Champ : Ensemble des immigrés âgés de 18 à 60 ans en 2008 et arrivés majeurs en France métropolitaine.
Lecture : Chaque point représente un groupe d'origine. 46 % des immigrés originaires de Turquie sont des femmes et 19 % d'entre elles sont arrivées de façon « autonome », c'est-à-dire en étant célibataires ou en devançant leur conjoint (pionnières).
Note : le coefficient de corrélation entre les deux séries est de 0,61. Il atteint 0,89 lorsque sont exclus les deux groupes très hétérogènes que sont les autres pays de l'UE 27 et du reste du monde.

5 - Dans une région rurbaine qui se veut désormais Capitale Verte Européenne en 2022, ces gisements d'activités pourraient faire l'objet d'une déclinaison remarquablement innovante, selon divers dispositifs,

- soit **les dispositifs existants** : AAVA Adaptation à la vie active, ACI Ateliers et Chantiers d'insertion et IAE Insertion par l'activité économique (EI Entreprise d'insertion, ETTI Entreprise de travail temporaire, AI Associations intermédiaires, etc.),
- soit **sous forme d'activités de socialisation** valorisant les richesses des communautés et permettant de créer des réseaux culturels élargissant les possibilités de déploiement de biens et de services,
- soit **selon des dispositifs novateurs à inventer** destinés notamment à ces populations déboutées du droit d'asile mais végétant en France ou en Europe aux mains de trafiquants de tous ordres ; ces

25 - BEACHEMIN Cris, BORREL Catherine, REGNARD Corinne (2013).- **Les immigrés en France : en majorité des femmes**. Population & Sociétés n° 502

dispositifs pourraient permettre la création de programmes de développement portés par les collectivités territoriales et notamment ici, par la région rurbaine grenobloise, le département, la région ce qui permettraient la réinstallation dans les pays d'origine de ces «déboutés» en les dotant d'une formation ou de ces migrants décidés à rentrer au pays pour y développer des activités en lien avec les pays européens.

Dans de nombreux domaines, il existe des possibilités. C'est ce que nous proposons et mettons en œuvre depuis des années avec les résidents de notre CHRS, ceux de notre résidence sociale ou avec les apprenants de nos ateliers socio-linguistiques, notamment dans le secteur de la cuisine avec l'atelier « Langues gourmandes » que nous venons d'ouvrir au 3 place Edmond Arnaud.

6 A ce propos, un cas de figure parmi d'autres pourrait être exploré dans le domaine de la restauration et du service clientèle de l'hôtellerie. Avec la communauté urbaine de Lyon et le groupe Bocuse, nous avions initié il y a plusieurs années des projets de cette nature vers Léningrad (St Pétersbourg aujourd'hui), puis vers la Chine et Shanghai au moment de l'exposition universelle en 1990. De jeunes Russes et des Chinois avaient été formés à Lyon (qualité de sa gastronomie) et avaient été placés dans des établissements créés dans ces villes grâce à des investisseurs français et européens.
Il serait sans doute possible de faire de même aujourd'hui, par exemple, dans les villes africaines avec les populations migrantes (immigrantes et émigrantes) **dans le cadre d'une sorte d'université afropéenne.** Dans cette perspective, à Grenoble, à Très Cloîtres, en 2020 nous avons réalisé sur nos ressources un investissement de 172 000 euros pour notre Pôle Juridique et de Ressources (3 place Edmond Arnaud) avec la création d'un **atelier ASL Cuisine intitulé «Langues Gourmandes» en partenariat avec des restaurants du quartier.** Cette activité ralentie par la pandémie, flanquée d'**un atelier socio-linguistique comptabilité gestion** peut permettre aux apprenants non seulement de bénéficier d'un apprentissage professionnel mais aussi de s'initier à la création et à la gestion d'entreprise, ici et là-bas (formation juridique, formation comptable, apprentissage de la gestion et du management, informatique et communication, stages en entreprise). C'est ce que nous avions proposé lors de l'appel à projet du contrat territorial d'accueil et d'intégration lancé par l'Etat et Grenoble Alpes Métropole financé par la DIAIR dans le cadre de notre **communauté-territoire tremplin** à Très Cloîtres en 2019. Une proposition qui, bien sûr, avait été rejetée, nous nous demandons toujours pourquoi, une proposition pourtant totalement en phase avec ce que pouvait ambitionner la fusion DDCS-DIRECCTE qui a donné naissance à la DDETS.

ANNEXE 3 : **Rapport d'activité année 2021 du service juridique**

ANNEXE 4 : **Rapport d'activité année 2021 du service Ateliers Socio-Linguistiques**